



SEANCE DU 13 JUIN 2016

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 636
2. Comptes 2015 637
3. Règlement communal sur la vidéosurveillance 654
4. Développement du postulat (complément) de Mmes Anne-Laurence Franz et Carla Gex portant sur le Service de repas à domicile 659
5. Développement du postulat de Mme Laude-Camille Chanton portant sur l'amélioration des conditions de dépouillement pour les élections communales, cantonales et fédérales 663
6. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création de places de parc fermées pour les vélos 665
7. Réponse aux questions suivantes : 669
 - 7.1 Question de M. Alexandre Aviolat portant sur la caisse de pensions 669
 - 7.2 Question de M. Dominique Parvex portant sur le règlement des taxis 671
8. Divers 673



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, en cette date du 13 juin 2016, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la dix-septième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service Finances et Gestion ;
- de M. De Iaco, Réviseurs des comptes ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 13 mai 2016, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement. Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 44 Conseillers généraux.

Absents : Alexandre Aviolat, Daniel Bernasconi, Michel Bonnard, Fabrice Caillet-Bois, Isabelle Cosandey, Lou-Janvier Delacoste, Christelle Lovisa, Fabian Lovisa, Loïc Maret, François Nanchen, Corrado Panzica, Jeff Pancherek, Sarah Rivoire, Flavien Schaller, Mélina Schor, Yasmine Vallat.

Il y a 16 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 44. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Est excusé pour la Municipalité, Monsieur Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère « Sécurité ».

Voici quelques communications du Bureau :

▪ Comme vous avez certainement pu le constater, notre scrutatrice, Christelle Lovisa, est excusée pour cette séance. Madame Fabienne Rime également conseillère générale PLR, la remplacera à son poste le temps de la soirée. Nous profitons d'ailleurs pour la remercier.

▪ Conformément aux articles 14 et 15 de notre Règlement, le Bureau a décidé de la constitution d'une commission ad hoc pour rapporter sur le point 3 de l'ordre du jour, « Règlement communal sur la vidéosurveillance ». Sur proposition des Chefs de groupe, les Conseillers généraux suivants ont été nommés membres de cette commission : Régine Zerweck Présidente, Nancy Multone Rapporteur, Aurélie Dill, Jean-Bernard Mani, Loïc Maret, Pierre-Marie Lenweiter et Florence Baillif-Métrailleur, membres.



▪ Lors de sa séance du 29 mars 2016, le Bureau du Conseil général a examiné la demande de Madame Anne-Laurence Franz déposée lors du Conseil général du 14 mars 2016 suite à la réponse de la Municipalité sur son postulat portant sur le service des repas à domicile. Pour rappel, Madame Anne-Laurence Franz estimait cette réponse lacunaire et demandait au Conseil municipal d'analyser sur une année « test » les coûts précis de production et de livraison de repas à domicile, les dimanches et les jours fériés. Le Bureau a pris acte du dépôt de ce nouveau postulat, et l'a ajouté à l'ordre du jour de notre séance de ce soir pour que le plénum puisse se prononcer.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Je tiens à remercier notre secrétaire, Madame Carla Gex, pour son excellent travail. Comme d'habitude, ce procès-verbal ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site Internet de la ville de Monthey.
Nous pouvons passer maintenant au point

2. Comptes 2015

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 9 mai 2016 et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2015. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir et il s'agira de notre document de référence. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux.

Nous procéderons tout d'abord à l'entrée en matière, puis, si elle est acceptée, à l'étude des comptes et enfin à l'approbation des comptes 2015 et des crédits complémentaires.

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues.

Les comptes 2015 qui nous sont présentés peuvent être qualifiés de bons et je suis persuadé que cela n'est pas lié au calendrier électoral. Effectivement, si le budget prévoyait une perte de 2,2 millions de francs, les comptes 2015 présentent un excédent de revenus qui s'élève à 2,8 millions de francs. Cela permettra de consolider les fonds propres de notre commune à 38,4 millions de francs. A l'instar de la Cogest, que nous remercions au passage pour son rapport, nous sommes satisfaits de constater que les financements spéciaux bouclent l'exercice de manière positive hormis le Service du parking. Alors qu'elle était budgétisée à 9,4 millions de



francs, il faut remonter à 2008 pour constater une marge d'autofinancement similaire portée à 14,6 millions de francs. Cela est réjouissant, tout en sachant qu'idéalement, celle-ci devrait se situer à la hauteur de 18 millions. Il est également intéressant d'observer que la dette nette par habitant passe de 2'602 francs en 2014 à 2'363 francs au 31 décembre 2015. Le montant net des investissements était budgétisé à plus de 21 millions de francs, il s'élève en réalité à 13,3 millions de francs. Malgré les différentes contraintes telles que les procédures administratives, nous regrettons cette différence. Nous encourageons le Conseil Municipal à améliorer son processus de planification financière, et à rester attentif à la situation financière du Canton du Valais concernant ses éventuels futurs reports de charges. Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2015. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues.

Le groupe DC a pris connaissance des comptes communaux pour l'exercice 2015. Si la satisfaction semble prévaloir à la lecture du message du Conseil communal, la prudence reste de mise. En effet, les principaux leviers menant d'une perte budgétée de 2,2 millions de francs à un bénéfice de 2,8 millions de francs relèvent d'un caractère imprévisible et surtout versatile comme l'impôt sur les gains en capital ou les gains immobiliers, par exemple. Au rang des réjouissances, nous notons que l'impôt sur les droits de mutations communaux, adopté, à l'issue d'un âpre débat en juin 2014 par notre assemblée, a atteint son objectif et ce, dès sa première année. Cette manne financière est bienvenue, à l'orée de changements importants dans le paysage fiscal montheysan et les effets présumés de la RIE III. Si les comptes 2012, 2013 et 2014 nous avaient habitués à des taux de réalisation des investissements de l'ordre de 75 %, l'exercice 2015 est en net recul à 61 %. A la lumière des explications contenues dans le rapport de la Cogest, nous nous accordons avec cette dernière à demander plus de réalisme lors de l'élaboration du budget. Seule consolation à cela, l'évolution favorable de notre endettement net qui diminue de 3,4 millions de francs, sans réelle surprise, à considérer qu'elle est directement liée au taux d'investissement. Sans grande surprise non plus, l'augmentation importante de la part dévolue à la prévoyance sociale, qui suit le trend du compte cantonal et qui fera l'objet d'une question lors de la lecture de détail. A l'instar de la Cogest, que nous remercions pour la qualité du rapport présenté, nous sommes d'avis que la clef de répartition des recettes du bus urbain entre les communes de Collombey-Muraz et Monthey doit être réadaptée. Fort de ce qui précède, le groupe DC accepte l'entrée en matière. Merci de votre écoute.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Madame Franz.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Lors des 3 premières années de cette législature, le groupe Gauche Plurielle a, pour l'étude des comptes de la ville, exprimé, à chaque fois, une certaine inquiétude. Ce soir, pour cette 4^{ème} et dernière année, malgré un exercice bénéficiaire, une dette nette en légère diminution et une marge d'autofinancement en hausse, notre groupe n'est pas trop enthousiaste. Premièrement, et en ce qui concerne le compte de fonctionnement, nous comprenons à la lecture du message, que ce résultat positif provient en partie de rentrées peu maîtrisables, telles que, par exemple, les impôts sur les gains en capital, les impôts à la source, et que dans la perspective de la Réforme de l'imposition des entreprises III, nous devons nous attendre à une baisse des recettes fiscales pour les impôts des personnes morales. De plus, nous constatons que les recettes provenant des impôts sur les personnes physiques n'augmentent pas, voire même, ont une légère tendance à la baisse. Deuxièmement, nous savons bien que pour arriver à ce résultat pour les comptes 2015, il a fallu imposer aux Services des restrictions et aussi exiger de la population monthaysanne des efforts. Concernant les investissements, nous regrettons, à l'instar de la Cogest, que nous remercions au passage pour son rapport, que les investissements prévus au budget n'aient pas été concrétisés, surtout lorsque l'on sait que 9 millions de dépenses d'investissements avaient été réduites lors de l'établissement du budget 2015. Nous sommes bien conscients que si l'entier des investissements avait été réalisé et sans cette manne providentielle d'impôts, le résultat des comptes 2015 aurait été autre. Vous nous direz que le groupe Gauche Plurielle est pessimiste et que nous ne voyons que le verre à moitié vide. Mais si nous regardons cette partie vide, c'est parce qu'elle devrait contenir les projets importants à nos yeux, c'est-à-dire le Mabilion V avec l'UAPE, le Terminal Transport Combiné, le Home des Tilleuls, les entrées de la Ville, etc. Et nous savons tous que ces projets majeurs, s'ils avaient été commencés ou, pour certains, plus avancés, ils auraient eu un impact sérieux sur les finances de la Commune puisqu'ils demandent de hauts montants d'investissements. Nous constatons au fil des années que les investissements n'atteignent jamais les montants planifiés, et ceci pour des motifs tels que des contraintes administratives, comme indiqué par le Conseil Municipal dans son message. Pour la prochaine législature, ne serait-il pas plus judicieux d'élaborer la planification, et par conséquent les budgets, sur la base de la réalité telle qu'elle ressort des comptes ? Nous aurions ainsi des projections moins alarmantes et plus réalistes. A la lecture du rapport, notre groupe est assez satisfait de voir que grâce à une question de notre commissaire, Madame Desponds, la Cogest a mis en lumière une problématique intéressante au niveau de la répartition des charges et recettes du bus urbain, et qu'elle a ainsi pu jouer son rôle de contrôle. Nous saisissons, donc, l'occasion de demander aux Services de la Ville d'être particulièrement vigilants non seulement lors de la signature, mais aussi lors de la mise en application des conventions afin que celles-ci restent, au fil du temps, conforme aux intérêts de la collectivité. En ce qui concerne les deux dossiers traités par la Cogest suite aux comptes 2014, soit la piscine découverte et la Société Gessimo SA, le groupe Gauche Plurielle pense que ce type de travail amène une meilleure connaissance et peut conduire à des améliorations. Nous remercions la Cogest de s'être penchée plus attentivement sur ces deux dossiers.



Notre groupe suivra attentivement cela lors de la prochaine législature. Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Chers Présidents, chers Municipaux, chers collègues.

2016 ! 2016 année électorale ! Quel bonheur de parcourir le Nouvelliste et de voir que toutes les communes du Valais présentent de saines finances au moins une fois tous les quatre ans.

Report des investissements, sous-évaluations des recettes fiscales, les artifices sont bien connus ! Plaisanterie mise à part, notre groupe s'inquiète à terme de plusieurs postes : Service de bus, vélos en libre-Service, cantine scolaire, dépenses importantes pour le programme culturel du Crochetan, entretien et Service après-vente de la Place Rouge et du « Parc Granit » de la ville. Nous constatons que les postes à charges ne manquent pas ! Bref, Monsieur le Président Coppey, vous qui avez communiqué à la presse en novembre dernier que Monthey n'aura plus de fortune d'ici quatre ans maintenant, dites-nous ce que vous pensez faire pour y remédier d'ici là ! Car nous pensons bien qu'il va falloir y remédier. Notre groupe accepte malgré tout l'entrée en matière et acceptera les comptes 2015. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Président de la commission de Gestion.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la Commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues.

L'étude des comptes permet de vérifier la concordance entre le budget 2015, voté par ce Conseil Général en décembre 2014 et les comptes 2015 soumis à ce même législatif ce soir. Elle permet de vérifier la bonne marche de l'Administration communale ainsi que de l'avancement des projets proposés par le Conseil Municipal et approuvés par le Conseil Général. Force est de constater que la situation financière de notre ville est bonne. Le bénéfice et la marge d'autofinancement sont en hausse. Avec une moyenne globale de 4.6 sur 5, les cinq ratios calculés selon l'Ordonnance Cantonale sur la gestion financière des communes peuvent être qualifiés d'excellents. La commission de Gestion note avec satisfaction le haut niveau d'amortissement effectué en 2015. La dette par habitant a quant à elle baissé, cependant elle doit être mise en relation avec les investissements non réalisés. Ce que tous les groupes ont pratiquement mentionné. Les fonds propres de la commune se situent à 38,4 millions de francs et devraient permettre d'absorber les importants investissements encore à venir.

Concernant les comptes de fonctionnement : une des raisons de la bonne tenue des comptes 2015 est la variation globale positive de 2.5 millions de l'impôt sur les personnes morales par rapport au budget 2015. Suite au contrôle de l'inspection cantonale des finances effectué en 2015, les communes ont dû globalement



facturer des impôts supplémentaires à différentes personnes morales pour la somme de 418'000 francs, dont 212'000 francs par la commune de Monthey, et leur rembourser 63'400 francs. Cette facturation supplémentaire peut dire que les impôts provisoires communaux étaient inférieurs à la réalité, mais cela ne veut pas dire non plus que les impôts définitifs pour les personnes morales seront inférieurs. Je remarque ici que si les impôts prévisionnels sont sur ou sous-estimés par le Canton, cela a une incidence directe importante sur la planification du budget des communes, donc de notre ville.

Par rapport au point 86 Electricité & Economie publique, page 108, Réseau de distribution, compte 863.380.00 « Attribution au financement spécial » : ce point ne figure pas dans le rapport, car la réponse nous a été transmise trop tard pour figurer au rapport. La commission de Gestion a constaté que l'attribution au financement spécial est pratiquement le double de ce qui a été budgétisé et est dans l'ordre de grandeur des comptes 2014. J'ai plaisir à vous donner la réponse qui a été donnée par le Service Electricité, Energies & Développement Durable (SED2), cette dernière a justifié cette attribution en mentionnant que le bénéfice pour le réseau défini par la loi, donc l'attribution au compte 863.380.00 provient de la différence entre les coûts de capitaux calculés et les coûts de capitaux comptables, il correspond donc à la rémunération des fonds propres investis. Les tarifs sont basés sur le modèle COST+, soit les coûts effectifs auxquels est ajoutée la marge. Ces derniers sont donc revus annuellement sur la base des éléments cités ci-dessous. Le montant dont je parle, se monte à environ 950'000 francs, aucune limite n'a été communiquée à la commission de Gestion.

Concernant le compte d'investissement, vous pouvez constater sur le tableau des pages 140 à 144 qu'un grand nombre d'investissements comportent un astérisque. Ces investissements sont achevés complètement après l'enregistrement de toutes les subventions. Pour les investissements dont les travaux sont terminés, mais que les subventions sont en suspens ou dans l'attente d'un décompte final, ces investissements restent ouverts et ne comportent pas d'astérisque. Une dizaine d'investissements sont concernés dont six datent de plus de quatre ans. Contrairement à d'autres villes valaisannes, et grâce à un suivi pointilleux des Services communaux, les subventions dues par le Canton sont payées dans un délai acceptable. Pour rappel, le délai fixé par la loi est de 4 ans. Dans son rapport du 2 juin 2015 traitant des comptes 2014, la Cogest s'était engagée à organiser une séance concernant la piscine municipale ainsi que sur les comptes de la Société Gessimo SA. Concernant la piscine, la participation financière et décisionnelle de la ville de Monthey a été particulièrement examinée. La commission a insisté sur le maintien d'un bon équilibre entre les tarifs d'entrée et l'engagement de la ville de Monthey envers l'association de la piscine, aussi lorsque le projet de rénovation de la piscine sera réalisé. Pour ce qui est de GESSIMO, un ajustement concernant la présentation des comptes a été demandé, afin que pour les prochains exercices la charge correspondant au mandat de l'administrateur-délégué soit imputée sous un poste spécifique et non plus sous celui des salaires. A la demande de la Commission, la Municipalité s'est également engagée à ce que toute éventuelle contribution financière accordée à une manifestation, soit accordée au nom de la Commune. Par rapport aux entrées en matière des groupes, je suis satisfait que tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, invite le Conseil Général à accepter les comptes 2015 tels que présentés. La commission a pu travailler une fois de plus dans de bonnes conditions, grâce à la qualité et à la



rapidité des réponses reçues. Je remercie mes collègues de la commission pour le travail accompli, les Municipaux et les Services de l'Administration et bien sûr, Monsieur le Président du Conseil Municipal.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la Commission de gestion. J'ai le plaisir de passer la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez toutes et tous résumé, je qualifierais les comptes 2015 d'excellents, je donnerais juste deux chiffres, vous avez tous les chiffres en votre possession. Un excédent de revenus qui s'élève à 2,8 millions de francs ainsi qu'une marge d'autofinancement de près de 15 millions. Cela a été dit par plusieurs d'entre vous, je reprendrais la détermination de Monsieur Woeffray, une différence entre le budget et les comptes, oui certes on le revoit cette année, mais je crois qu'en 2001-2002, j'étais déjà au Conseil général avec vous, donc cela fait une quinzaine d'année que l'on trouve une différence entre compte et budget d'une manière positive heureusement. Il est toujours difficile d'essayer lorsque nous faisons un budget d'être proche de la réalité, je vous rassure, la délégation des finances essaie d'être le plus strict possible. Il n'en demeure pas moins que ce soit dans les frais de fonctionnement que ce soit dans les investissements, que nous avons systématiquement des différences avec les comptes, je crois que nous ne sommes pas la seule commune à avoir cette différence, mais nous essayerons les années à venir et notamment en 2017 d'être encore plus strict et d'essayer d'être le plus proche possible de la réalité. Admettez qu'il est toujours difficile d'avoir tous les éléments en possession, et je crois qu'il faut relativiser la différence, il faut essayer de faire un ratio entre le montant total, que ce soit des recettes, des charges, des investissements, un ratio pour voir que nous sommes assez proche de la réalité.

Monsieur Défago, à titre d'exemple vous parliez des investissements, 13 millions d'investissement sur 23 millions projetés, vous avez raison, sauf à dire que c'est 13 millions nets, c'est-à-dire 17 millions bruts, il faut enlever les subventions de plus de 3,3 millions sauf erreur de ma part que nous avons obtenues. Donc il faut faire un ratio entre les 17 millions et les 23 millions. Nous n'avons pas réalisé tous les investissements projetés, mais je crois qu'il est important de dire que nous avons fait le maximum. C'est systématiquement la même chose, nous avons des fois des reports d'investissements dû à des procédures, dû à des organisations internes, mais cela n'empêche pas de remettre systématiquement l'année suivante le montant au budget et de réaliser en définitive les investissements projetés.

Madame Franz, vous l'avez dit vous-même, il faut rester vigilant, je crois que la situation de la commune pour 2015 était bonne. On peut même la qualifier d'excellente. Il n'en demeure pas moins, qu'il y a des modifications législatives à venir, notamment au niveau fédéral, qui impliqueront effectivement pour la commune de Monthey une réduction des recettes, notamment des recettes de l'ordre de 4 millions par rapport à la modification de la loi sur l'imposition des entreprises, de 3 à 4 millions. Ce sont des montants importants, il faut donc rester attentif et je crois que c'est ce que le Conseil Municipal a fait durant toute la législature, et j'espère qu'il en sera de même pour la prochaine législature. Il faut



réellement essayer de maîtriser les frais de fonctionnement et éviter les dépenses non souhaitées.

Monsieur Raboud, vous disiez je cite : « une situation comme par hasard particulière à l'année électorale ». Non ! Non, ce n'est pas le cas ! Nous avons justement, vous avez pu constater augmenter notamment l'amortissement, le canton nous a imposé un amortissement de 10 %, nous sommes montés à 11,6 %. Nous avons mis certaines factures qui ont été notifiées en 2016 sur l'année 2015, pour profiter de cette extraordinaire situation 2015, mais le résultat est que nous aurions pu améliorer la situation, mais nous ne l'avons pas souhaité. Je connais votre attitude et votre volonté de dénigrer systématiquement le Conseil Municipal. Je crois que c'était une excellente année et que contrairement à ce que vous avez dit, nous avons même fait en sorte de rendre les comptes moins favorables que ce qui aurait pu être prévu et à nouveau les amortissements à la hauteur de 11,6 % le démontrent.

Monsieur Fracheboud, vous avez fait un résumé de l'activité de la Cogest qui, je souligne une fois de plus, a été excellente. Je crois que la collaboration entre le Conseil Municipal et la Cogest est extrêmement favorable pour notre ville. Cela a été le cas durant toute la législature et je crois que ça été le cas également durant cette séance. Vous avez réussi à mettre en évidence un point qui a été relevé par Madame Franz, un point qui a échappé au Conseil Municipal, c'est la répartition des recettes des bus urbains avec Collombey-Muraz. La commune de Collombey-Muraz est disposée à rediscuter de cette répartition. Nous sommes actuellement en discussion et nous allons régler le point. Concernant votre intervention par rapport à Gessimo, nous allons suivre votre préavis. Évidemment, la mise à disposition de montants à une Association montheysanne qui œuvre pour la jeunesse de notre Canton, pour l'organisation d'un gala n'est peut-être pas judicieuse. Il en a été ainsi dès le départ. Nous avons décidé de mettre un terme à cette manière de procéder et cette année vous n'aurez pas le montant de 25'000 francs qui a été systématiquement mis dans les comptes de Gessimo. Ce montant sera retiré ! De surcroît toujours pour rester sur Gessimo, vous avez parlé d'une différenciation entre les frais de mandat que l'on attribue et les frais de salaire de la structure Gessimo S.A. là, nous allons suivre votre préavis et différencier clairement les deux rubriques dans les comptes. Voilà, je crois que j'ai fait le tour des différentes interventions, je remercie à nouveau la Cogest pour leur implication ainsi que pour votre implication, et je suis prêt à répondre aux questions plus particulières lors d'analyse des comptes point par point. Merci Monsieur le Président.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Non plus !

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude des comptes.

Nous allons étudier successivement le Message du Conseil municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le



compte des investissements, les amortissements, le bilan, les inventaires et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre le débat, je vous demanderais de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin nous aurons deux votes. Je demanderais en premier, si vous adoptez les comptes 2015 tels que présentés et ensuite, si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion de détail. Nous prenons le

Message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 6 à 12.

Pas de question.

Rapport de Gestion

Pages 13 à 38.

Rapport de la fiduciaire

Pages 39 à 40.

Nous arrivons sur les

Résultats

Pages 42 à 51.

Nous prenons le

Comptes de fonctionnement

0 Administration générale	p. 53, 54, 55, 56, 57.
1 Sécurité publique	p. 58, 59, 60, 61, 62, 63.
2 Enseignement et Formation	p. 64, 65, 66, 67, 68, 69.
3 Culture loisirs et culte	p. 70, 71, 72.

Oui, Monsieur Woeffray

Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)

Page 71, Théâtre du Crochetan, compte no 302.318.03. Nous constatons un dépassement de 68'000 francs pour les cachets des artistes. Les cachets sont-ils toujours payés en euro ? N'a-t-on pas intérêt à rédiger les contrats avec les artistes en francs suisses pour éviter à la commune d'endosser les effets de change ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur le Municipal Girard.



Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture & Tourisme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chères et chers collègues.

Il est difficile de négocier en francs suisses, vu que les compagnies contractent naturellement et habituellement en euros. Nous essayons au maximum de le faire en francs suisses, et aussi avec des compagnies suisses, ce n'est pas le but de faire venir des compagnies étrangères. Cependant, tout ce qui concerne les tournées étrangères, avec les groupes de musique se négocient en euros ou en dollars, et tout ce qui est théâtre qui arrive de la scène francophone, ce sont des contrats clairement élaborés en euros sur lequel leurs budgets sont basés pour avoir des subventions en euros. Il y a toute une systématique derrière les euros, qui fait qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas tout négocier en francs suisses, parfois cela nous permet de gagner quelques sous, et d'autres fois, cela nous en fait perdre. Cela est malheureux mais nous savons que nous devons jouer avec ces cours des changes, nous n'arrivons pas toujours à améliorer, cependant j'en toucherais un mot au Service, pour essayer de forcer sur le franc suisse plutôt que sur l'euro. Merci pour la remarque.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Conseiller municipal.

Nous étions à la page

71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79.

Oui, page 79, Madame Baillif-Métraiiller.

Intervention de Mme Baillif-Métraiiller (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Ma question porte sur le compte 351.366.00, colonie de vacances, subsides. Nous constatons que, pour ce compte, nous sommes largement en-dessous du budget 2015. Le même constat avait déjà été fait lors des comptes 2014, et une question avait été posée par la Cogest. Un rapport au Service jeunesse avait d'ailleurs été ultérieurement demandé. Ma première question est la suivante, qu'en est-il de ce rapport et pour quels motifs n'arrivons-nous toujours pas à atteindre le budget ? De même, pour quels motifs, seuls les camps Evasion sont mentionnés sur le site de la ville alors qu'en 2010 déjà, le Conseil municipal avait admis que d'autres camps devraient être subventionnés. Le site et l'agenda scolaire ne devraient-ils pas être améliorés s'agissant de la possibilité de subventionner d'autres camps ? Ne pourrait-on pas prévoir de subventionner les enfants montheyens plutôt que les camps eux-mêmes ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Baillif-Métraiiller. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur Gilles Borgeaud.



**Intervention de M. Gilles Borgeaud Municipal en charge du dicastère
Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Oui Madame Baillif-Métraiiller, je ne vais pas vous dire merci pour la question puisque c'est la deuxième fois que vous la posez !

Au niveau du Service, il est vrai que nous nous sommes focalisés sur le règlement et sur les conditions de subventions aux camps, il est vrai que ces camps sont subventionnés en majeure partie pour les organisateurs de camp montheysans. Le seul organisateur montheysan connu à ce jour est le camp Evazion Sport & Loisirs. C'est ce qui figure d'ailleurs dans l'agenda scolaire pour les élèves. D'autres camps sont subventionnés, notamment le camp Tenero, mais ce sont les organisateurs de camps qui doivent en faire la demande au Service, et selon les critères définis dans les règlements, nous décidons s'ils doivent être subventionnés ou non. Ce sont des camps qui doivent être multidisciplinaire, qui doivent s'adresser à des jeunes de 6 à 15 ans, ensuite il est possible de parler de subventionnement. Peut-être bien que nous pourrions améliorer la situation en informant les gens comme quoi d'autres camps peuvent être subventionnés, mais à ce moment-là, ce sont les organisateurs de camp qui doivent en faire la demande à la Municipalité. Dans le cas contraire nous devrions changer le règlement sur les subventionnements des camps, pour informer que n'importe quel camp, selon certains critères, pourrait être subventionné. Ce serait les enfants que nous subventionnerions et non les camps. Jusqu'à maintenant nous nous sommes focalisés sur les règlements et nous maintenons cette façon de procéder au niveau du Service.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous étions à la page 79.
Nous passons au compte

- | | |
|-----------------------|------------|
| 4. Santé | p. 80, 81. |
| 5. Prévoyance sociale | p. 82. |

Oui Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)

Merci Monsieur le Président. Page 82, prévoyance sociale, compte no 530.361.00. Le commentaire de la page 172 fait état d'une baisse du taux de participation communale, alors que le compte enregistre un dépassement d'environ 120'000 francs. N'aurait-il pas été plus judicieux, en page 172, d'expliquer la hausse, plutôt que de commenter le taux de participation ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère
Affaires Sociales, 3^{ème} Age & Santé**

Oui Monsieur le Président. Merci Monsieur Woeffray pour votre question. Effectivement, nous aurions pu le faire. Maintenant, vous dire exactement en détail ce qui se passe dans ce compte.... Vous savez que tout cela est induit par des



dépenses qui sont liées. Les charges sociales sont payées à 30% par la commune et 70 % par l'Etat. C'est une différence d'une centaine de milliers de francs, si vous voulez le détail, on peut vous le donner mais c'est clair que cela fait partie de cette augmentation de l'aide sociale en Valais. Vous avez vu que depuis 2010 à 2014, la charge de l'aide sociale a passé de 22 millions à 45 millions en Valais. Elle est justifiée par trois raisons principales, notamment : la hausse importante du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale, notamment dû aux familles monoparentales.

L'évolution démographique du canton : il y a passablement de gens qui viennent de l'arc lémanique dans notre région et enfin par le renchérissement du coût des loyers : vous avez vu qu'à Monthey, les loyers ont pris passablement l'ascenseur. Cela dit, vous avez suivi que le Grand Conseil a pris un certain nombre de mesures à la fin de l'année passée, qui tendent à la réduction d'un certain nombre de prestations sociales. Il y a eu un audit qui a été fait par la commission des Finances du Grand Conseil, cet audit a donné des résultats qui sont plutôt flatteurs pour la gestion du Service Social de Monthey. Pour le reste, vous savez que, comme ces dispositions sont essentiellement cantonales, cela présuppose qu'un cas social à Monthey doit être géré exactement de la même manière qu'à Zermatt, cela veut dire que la réponse devrait être idéalement la même en termes de participation du Service social et à ce niveau-là nous sommes parfaitement dans le tir. Maintenant si vous voulez un peu plus de détails des chiffres, ces chiffres étant assez complexes, je peux volontiers vous les donner. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Multone.

Nous étions à la page p 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90.

6.Trafic p.91, 92, 93.

Oui, Madame Rime.

Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)

Je reviens au développement des mobilités douces à la page 93, au point 629.318.04.

L'offre actuelle Publi-Bike ne semble plus correspondre au Chablais. Elle ne va pas être renouvelée je pense, pour l'année prochaine. Nous avons pu voir dans la presse l'offre estivale de poser ses clés de voiture contre un vélo électrique. Est-ce que cette offre s'étend à tous les citoyens ? Est-ce que l'entreprise qui propose ce projet va proposer un autre projet à long terme pour les communes du Chablais ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la Conseillère générale. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Oui. Ce sera relaté tout à l'heure dans la réponse du postulat de Monsieur Oberholzer, mais vous l'avez vu dans la presse, nous avons tout comme nos collègues d'Aigle et sauf erreur de ma part, les communes de l'arrondissement de



Nyon et régions, ont dénoncé le contrat qui nous lie avec Publi-Bike, à titre préventif, nous avons un semestre pour faire cela. Le but était de provoquer un électrochoc. Nous avons reçu un accusé de réception quelques jours après avoir envoyé ce courrier. La bonne nouvelle nous l'avons déjà annoncé, les exploitants actuels de Publi-Bike sont Car Postal. Il y a donc derrière une structure qui connaît le thème de la mobilité. Nous ne sommes satisfaits ni du rendement, ni de la prestation, ni du matériel et nous attendons de leur part une réaction percutante sans quoi le cas échéant, nous arrêterons notre collaboration avec eux pour aller vers autre chose. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment, plusieurs options sont ouvertes. La balle est clairement dans leur camp.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci pour votre réponse, nous poursuivons avec la page 94

7. Environnement

p. 95, 96, 97, 98, 99.

Oui, Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Ma question concerne la page 99 la ligne 720.434.01, taxe d'élimination des déchets. Serait-il possible de connaître la politique envisagée par la commune avec la prochaine entrée en vigueur de la taxe au sac ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Président.

Effectivement Monsieur Alonso, vous savez qu'il y a un groupe de travail qui a été formé au niveau d'Antennes Régions, avec différents présidents, je n'en fais pas partie, ce sont les présidents de Martigny et de Sion qui sont intégrés dans ce groupe de travail. Ils en sont arrivés à la conclusion qu'effectivement sur l'ensemble du Valais romand il est intéressant de mettre en place une taxe au sac. Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision. Il a estimé que l'entrée en vigueur au premier janvier 2017, était pour nous impossible. Nous ne pouvons pas suivre un tel timing et de surcroît nous devons analyser différentes opportunités. C'est vrai que sur la table du Conseil Municipal en ce moment, il n'y a qu'un dossier, c'est celui de la taxe au sac voulu par l'ensemble du Valais romand. Je ne vous cacherais pas que la SATOM a une autre volonté, celle de la taxe au poids. Nous sommes toujours en discussions avec cette entreprise, pour voir de quelle manière nous allons finaliser cette modification dans notre règlement sur les taxes. Vous serez mis au courant durant l'année prochaine, puisque le dossier doit évoluer et nous allons vraisemblablement plutôt nous diriger vers une application uniforme sur l'ensemble du Valais romand et donc rejoindre nos collègues des différentes communes du Valais romand pour arriver à une taxe au sac. Cela nécessite une modification législative, donc un passage devant votre autorité et c'est donc vous qui aurez le dernier mot par rapport à ces modifications.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Oui Madame Desponds vous souhaitez réagir ?

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Messieurs les Municipaux,
Oui. Je pensais intervenir dans les divers, mais puisque que la question est lancée, j'en profite. Est-ce que le Conseil Municipal travaille ou va travailler sur la question des mesures compensatoires ou d'allègement. Vous savez qu'il existe, dans certaines communes, différentes mesures pour compenser les conséquences d'une taxe au sac ou au poids pour les familles. Nous avons par exemple, la distribution d'un certain nombre de sacs poubelles gratuits à la naissance d'un enfant, ou aux familles avec des enfants en bas âge, aux personnes incontinentes, ou encore aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires. A Lausanne, par exemple nous avons un subside qui est alloué par personne selon leur statut, c'est-à-dire 80 francs par personne, que ce soit un enfant ou un adulte. Ou alors, nous avons différentes autres subventions qui peuvent être allouées, au niveau de certains critères, ou alors, si on avait une taxe au sac ou au poids combinés avec une taxe de base, on pourrait même envisager, par exemple, l'exonération de la taxe de base. Bien que nous soyons conscients que cela ne relève pas du même budget puisqu'il s'agit du budget du social, nous vous demandons d'examiner en parallèle avec le règlement sur les ordures, la question de l'allègement.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Madame Desponds. Evidemment que nous n'en sommes pas encore à ce stade-là dans l'analyse du dossier ! Nous devons d'abord peaufiner le règlement proprement dit, ensuite nous sommes conscients, qu'il y a peut-être différentes mesures à prendre. Ce qui est important, c'est d'avoir une certaine unité avec l'ensemble du canton. Lorsque nous parlons d'une taxe au sac, il est complètement aberrant d'avoir une vision purement « clocher d'église » et de se limiter à la commune de Monthey. Nous allons essayer de voir ce que font nos collègues de la région. Nous sommes sensibles à ces différentes remarques. J'ai été interpellé par des personnes handicapées qui m'ont fait cette remarque, en disant qu'elles utilisaient un nombre de sacs supérieur à la moyenne de la collectivité, nous prenons donc note de vos remarques. Je vous rappelle que c'est un Service autofinancé, auquel nous pouvons venir en aide avec d'autres Services. J'en reviens à notre entrée en matière, votre parti l'a rappelé par Madame Franz, en disant que nous devons être attentifs aux différentes évolutions de notre budget et cela sera un juste milieu entre la maîtrise des coûts et la sensibilité sociale par rapport aux personnes en difficultés ou aux personnes qui auraient un besoin accru d'une telle utilisation et qui pourraient payer des taxes excessives par rapport à la moyenne. Merci de votre remarque et nous prenons en compte ces différents propos et les appliquerons, lorsque nous arriverons à l'analyse de détail de notre futur nouveau règlement.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Nous poursuivons avec la page	100, 101, 102, 103.
8 Economie publique	p. 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110.
9 Finances et impôts	p. 111, 112, 113, 114.

Oui Monsieur Parvex.

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Au sujet des comptes 944-945, réajustement des valeurs patrimoines financier et administratif. Le commentaire dit que les rubriques enregistrent que les différentes opérations liées au terrain durant l'année 2015.

S'agit-il d'une revalorisation des prix du terrain, de bénéfice sur la vente ? A quoi sont dus les réajustements négatifs qui y figurent ? Pouvez-vous nous donner des détails sur ces montants ? Merci.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Monsieur Parvex, ce sont des modifications purement comptables, soit de réévaluation des différents montants, soit de transfert en patrimoine financier.

Nous n'avons pas tous les détails. Si vous souhaitez les détails des comptes 944-945, je vous propose de vous les transmettre par écrit, ce sera plus simple et plus précis qu'une simple explication orale qui ne rentrerait pas dans les détails.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous étions à la page 114, 115.

Nous passons maintenant au

Compte des investissements

0 Administration générale	p.117, 118.
1 Sécurité publique	p. 119, 120.
2 Enseignement et Formation	p. 121, 122.
3 Culture loisirs et culte	p. 123, 124, 125.
4 Santé	p. 126.
5 Prévoyance sociale	p. 127, 128.
6. Trafic	p. 129.

Oui Monsieur Payet.

Intervention de Monsieur Cédric Payet (PDC)

Merci Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, J'aurais une question sur le compte 620.501.22, avenue de l'Europe premier tronçon. Si je peux comprendre qu'il puisse y avoir une différence entre le budget et la réalisation, une différence de 60% est tout de même surprenante, elle est



certes en notre faveur mais est-ce que cela traduit un changement de projet ou il reste encore des travaux à effectuer ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Payet. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur Payet, les travaux sont terminés sur l'avenue de l'Europe. Il y a eu des révisions par rapport à l'aménagement souhaité. Effectivement ce sont de grosses différences par rapport au budget. Je peux vous garantir aujourd'hui, je me retourne vers Monsieur Cottet et je peux vous dire que les travaux de l'avenue de l'Europe sont aujourd'hui terminés.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Nous étions à la page 129. Est-ce qu'il y a encore une question ? Oui Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)

Page 129 : Routes : point no 610.561.00 Concernant le dépassement de 300'000 CHF à titre de participation aux routes cantonales, le commentaire page 172 est très succinct, peut-on avoir plus de détails sur la manière dont le SRTCE procède, planifie et facture les travaux ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Monsieur Woeffray, votre remarque est pertinente. J'aurais tendance à vous dire que peut-être que sur les comptes de l'année prochaine, cette différence sera encore plus marquée. Je vous explique simplement comment cela se passe. En fait le Canton élabore un calendrier de travaux, puis émet une grille de priorités, nous la soumet, elle sort en fait les grandes lignes d'une planification cantonale et ensuite nous construisons notre propre budget selon cette planification qui nous est soumise. Vous connaissez mieux que moi les réalités du Canton puisque vous siégez au Parlement. Il peut y avoir des revirements, voire des priorités qui changent. Cela a été le cas cette année, je vous donne un petit exemple, celui du tunnel des Evouettes, c'est un travail qui est gelé. Nous avons une participation qui est engagée comme toutes les communes qui sont indirectement touchées par un chantier comme celui-là. Ce sont quelques pourcents. Nous n'avons pas eu à participer à ce projet. En revanche la rénovation de la route cantonale de Morgins qui va du carrefour de la Tormaz jusqu'aux anciens Meubles Pesse, était prévue pour cette année, puis finalement les travaux ont été légèrement avancés. Nous avons dû y contribuer. Et que vous le sachiez, concernant les travaux cantonaux qui sont sur territoire communal, nous participons à hauteur de 50% environ, cela peut aller jusqu'à 60 %. Cela peut changer complètement la proportion de nos participations, ce qui explique effectivement des grands pourcentages, mais en chiffre pur sur le budget total, ce n'est pas énorme, mais ça peut être assez



marquant, Donc nous n'avons aucune maîtrise sur ce calendrier-là et nous subissons les velléités du canton et la réalité surtout financière du canton. Voilà j'espère que cette explication vous suffit.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Conseiller municipal. Nous poursuivons avec la page 130

Intervention de Mme Blanka Blumenthal (GP)

Compte 620.509.08 page 130. Route d'Outre-Vièze, étude aménagement trottoirs. Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, chers collègues, Le commentaire de la page 179, du compte qui dit je cite : L'étude s'est confrontée à des difficultés quant à l'emprise du projet routier sur des parcelles privées et n'a pas été poussée plus loin. Lors du Conseil Général du 21 septembre 2015, dans le cadre de la réponse concernant la sécurisation des arrêts de bus, Monsieur Gilles Cottet a parlé d'inscrire dans la feuille de route de son Service, un plan directeur de la mobilité pour le coteau et les zones périphériques. Comprenant que nous ne pouvons plus aménager de trottoirs, nous aimerions savoir si le Service a déjà pu travailler sur l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité pour le coteau. Aurons-nous quelque chose au budget 2017 ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Blumenthal. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Je ne peux pas encore vous parler du budget 2017, puisque nous allons l'élaborer à partir de la mi-août, pour le soumettre ici au Conseil Général, à la mi-décembre comme chaque année. Par contre je vous confirme ce que je vous ai dit à la séance dont j'ai oublié la date et que vous venez d'évoquer, il y a effectivement un plan directeur. Plan directeur qui est en fait un terme. Nous étudions actuellement une possibilité d'étoffer notamment certains horaires, certains arrêts de bus et actuellement nous avons une collaboration avec l'agglomération. Vous savez qu'il y a aujourd'hui un projet de refonte au niveau de l'agglomération, de l'ensemble des horaires de la mobilité douce pour desservir, d'une part le nouvel hôpital du Chablais, ainsi que certaines nouvelles cadences CFF qui vont démarrer au cours de l'année prochaine et toutes les lignes de fond de vallée et tous les petits de culs de sacs que nous avons, sont indirectement touchés. De ce que nous avons vu de la première mouture, notamment puisque vous évoquez le coteau, il y aurait des arrêts supplémentaires et des courses supplémentaires, voire des courses à la demande, comme c'est un peu la mode maintenant, à certaines heures de la journée, où les bus ne s'arrêteront que s'il y a du monde, ou que s'il y a de la demande, mais qui permettrait de densifier les arrêts par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, et toute cette vision s'inscrit dans ce que je vous avais évoqué lors de ce Conseil Général de l'automne passé.

Ça veut dire que les emplacements et les arrêts de bus qui sont normalisés et qui doivent être sécurisés et repensés sont englobés dans cette réflexion. Cela demande réflexion, ce n'est pas facile à comprendre, mais peut-être que l'horaire d'un bus à Chessel où à Noville est influencé par une des courses sur le coteau de Choëx, puisque vous connaissez un peu ces grilles, c'est quelque chose



d'extrêmement complexe, pour que tout coordonne, et que nous ayons une offre qui est cadencée, comme c'est le cas en principe sur nos lignes de bus dans nos fonds de vallées. Le sujet est toujours d'actualité et probablement avec quelque chose au budget pour répondre à votre question initiale.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Nous étions à la page 130,131.

7 Environnement p. 132, 133, 134,135.
8 Economie publique p. 136.

Oui Monsieur Parvex.

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Concernant le compte 840.565.01 Fond d'encouragement à l'économie. Le commentaire du compte indique qu'il y a 10'000 francs qui vont chaque année sur un compte comme une espèce de « trésor de guerre » qui commence à être important. Concernant 2015, aucune action ne s'est révélée propice. Qu'est-ce qu'il y a eu comme demande ? Et quels sont les critères pour que les clients puissent obtenir des fonds ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Parvex. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Monsieur Parvex. Il faut savoir que nous avons une délégation « Promotion Economique » qui analyse chaque demande. Nous avons très peu de demande financière. En général, nous avons plutôt des demandes au niveau organisationnel, au niveau terrain, au niveau procédures accélérées, pour arriver le plus rapidement possible à une utilisation adéquate de locaux pour les entreprises. Pour 2015, nous n'avons pas eu de dépenses particulières, sachez que cela sera le cas en 2016, puisqu'une nouvelle société s'est installée dans le bâtiment Bioark, avec 16 vraisemblablement 18 postes de travail. Nous avons participé pour une année voire une année et demi sauf erreur de ma part, aux loyers de cette entreprise pour que cette entreprise accepte de s'installer à Monthey. Vous avez raison c'est un genre de « trésor de guerre » votre expression est adéquate, qui est utilisé au cas par cas, nous avons certains critères au niveau de l'attribution de ces montants, et nous agissons au cas par cas, et en 2015, il n'y a pas eu de montant à attribuer pour des entreprises venues ici sur Monthey.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Nous poursuivons avec la page 137, 138.

9 Finances et impôts p. 139.

Investissements et amortissements
Pages 140 à 145.



Est-ce qu'il y a une question ? Ce n'est pas le cas.

Bilan et inventaire
Pages 146 à 151.

Pas de question

Présentation détaillée de la dette
Pages 152 à 156.

Pas de demande de prise de parole.

Commentaires
Pages 158 à 191.

Pas de question non plus.

Nous avons donc terminé avec l'étude des comptes 2015. La parole est au Conseil général. Est-ce qu'elle est demandée ? Ce n'est plus le cas. Je déclare le débat clos. Nous pouvons passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez les comptes 2015 tel que présentés, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Les comptes 2015 sont donc adoptés à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au vote sur les crédits supplémentaires. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez les crédits supplémentaires que les comptes 2015 impliquent, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Nous pouvons poursuivre avec le point

3. Règlement communal sur la vidéosurveillance

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 12 mai 2016 en même temps que la convocation de ce soir. Il était accompagné du Règlement communal sur la vidéosurveillance. Comme annoncé dans les communications du Bureau en début de séance, une commission ad hoc a été créée par le Bureau du Conseil général pour rapporter sur ce point. Elle a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux comprenant les propositions du Conseil municipal et celle de la Commission ad hoc. Ce seront nos documents de référence. Nous remercions tous les membres de cette commission pour leur travail. Nous allons procéder de la manière suivante, d'abord l'entrée en matière, en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détails avec la possibilité



d'apporter des amendements et enfin au vote final sur l'acceptation du règlement. Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
Le règlement communal de police de la ville de Monthey actuellement en vigueur ne comporte aucune réglementation en matière de vidéosurveillance. Cette situation pourrait nous contraindre à stopper l'utilisation des caméras actuelles. Notre commune doit donc se mettre en règle dans les meilleurs délais. Le Conseil Municipal avait soumis pour approbation au Conseil Général un article 42 bis nouveau pour l'intégrer dans le règlement communal de police. Moyennant des modifications, cette disposition avait été adoptée par le Conseil Général le 21 février 2011. Suite à un préavis négatif du Préposé cantonal à la protection des données, d'alors, aucune décision du Conseil d'Etat n'a été prononcée à ce jour, sur cette demande formelle d'homologation. Au regard de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) la commune doit disposer d'une base légale suffisante pour satisfaire aux exigences minimales de celle-ci. Aujourd'hui Sierre est la seule ville valaisanne à s'être dotée d'un règlement communal adopté par le Conseil d'Etat. Elle a donné son accord aux autres villes pour reprendre l'intégralité de son règlement en la matière. Nous remercions la commission ad hoc pour son rapport détaillé. Nous acceptons le règlement communal sur la vidéosurveillance tel qu'amendé par celle-ci. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Oui Monsieur le Président du Conseil Général juste une petite précision contrairement à ce que vous venez de dire, je ne suis pas chef de groupe !
Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Le groupe DC a pris connaissance avec intérêt de la proposition de règlement communal sur la vidéosurveillance, du message de la municipalité et du rapport de la commission ad hoc qu'il remercie. Nous considérons que la technologie vidéo est sans conteste un outil important pour les Services de police, permettant de dissuader des actes délictueux gratuits et bien sûr de permettre d'avoir accès à des éléments de preuves en cas de besoin. Il nous paraît cependant important d'insister sur le caractère sensible de ce type d'informations et nous avons des remarques à formuler à la Municipalité sur deux points particulièrement. Si dans le règlement à l'article 2 alinéa. 2 et à l'article 7 alinéa 1, il est mentionné « Les enregistrements vidéo ne peuvent être conservés que pendant la durée nécessaire à atteindre le but fixé, mais au maximum 3 mois. », nous observons qu'ici la durée de stockage de 3 mois n'est pas celle programmée aujourd'hui, le besoin ne s'étant pas fait ressentir du fait que les images soient traitées suffisamment tôt pour ne pas nécessiter une durée de rétention plus longue. Si le règlement indique clairement quelles personnes ou fonctions auraient accès aux images, il nous semble important de nous assurer que le corps de police ait en interne un règlement précis contenant les procédures de définition des prises de vues, de la sécurisation des transmissions



d'images, de l'exploitation, de l'extraction et enfin de la maintenance des systèmes contenant ces données, afin de garantir aux montheysannes et montheysans une gestion rigoureuse et sûre des données sur sol public. Le groupe DC se rallie aux conclusions de la commission, et dans sa grande majorité, au moment du vote final, acceptera cette proposition de règlement. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Voici enfin le règlement sur la vidéosurveillance que nous attendions !

En effet, lors du Conseil de février 2011, nous étions rentrés en matière pour l'adjonction de l'article 42bis au règlement de police parce que cet article permettait de légiférer les caméras déjà installées sur le domaine public. Mais nous étions opposés à tout enregistrement vidéo fait par des privés, et, de plus, nous avons précisé que cela était certainement contraire à l'art.28 de la LIPDA du 9 octobre 2008. Le Préposé à la protection des données du Canton semble nous avoir donné raison puisque cet article 42 bis n'a pas été homologué et que nous avons dû revoir notre copie. Nous remercions la commission ad hoc pour son rapport. Les propositions de modifications apportées à l'art 3 de ce règlement par la commission permettent de définir clairement les personnes habilitées, en dehors des autorités et de la police, à faire de la vidéosurveillance sur le domaine public. Et nous sommes aussi ravis de lire, dans le rapport, qu'en cas de violation sur le domaine public par des privés, la police interviendra. De plus, puisque l'art.2, alinéa 3 l'indique, nous nous réjouissons de trouver dans ce règlement, la liste des installations de vidéosurveillance, ainsi que les informations sur les droits du citoyen sur le site internet de la Ville. Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière, et nous pouvons d'ores et déjà vous dire que nous accepterons les propositions de modifications de la commission.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Notre groupe félicite la commission ad hoc pour le travail fourni et, est en phase avec les buts et les différents articles qui se trouvent dans le nouveau règlement communal proposé.

Nous entrons donc en matière et nous soutiendrons donc ce nouveau règlement communal. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité.

Merci Monsieur le Président. En l'absence de Monsieur Rouiller, je me permettrais de m'exprimer à ce sujet. Je crois que vous avez bien cerné la problématique, la nécessité pour la commune de Monthey d'avoir en sa possession un tel règlement pour être conforme aux dispositions législatives, que ce soit fédérales ou cantonales. Je remercie la commission ad hoc pour le travail effectué. Il est important, et j'y reviendrai dans les détails plus tard, que nous soyons le plus proche possible de cette mouture mise à disposition par le Canton et qui a été adoptée par la ville de Sierre. Pourquoi ? Parce que nous sommes au moins sûr qu'elle correspond à ce que demandent Canton et Conseil d'Etat, et ne pas nous retrouver dans une situation telle que cela a été le cas en 2011, lorsque nous sommes venus devant vous avec un article 42 qui a été accepté par le Conseil d'Etat et ensuite, suite aux modifications, qui a été mis en suspens et qui a fait l'objet de différentes négociations. Tant mieux dirais-je aujourd'hui, puisque la législation a changé et que nous pouvons venir devant vous avec un règlement beaucoup plus complet et qui répond aux exigences fédérales et cantonales. Par rapport à la modification souhaitée par rapport à la commission ad hoc, j'en prends note. Je vous rends juste attentifs que la notion de « privé » correspondait bien évidemment à une entité qui justifie les besoins, que ce soit une personne morale ou une personne physique, donc la modification à mon sens est quelque peu injustifiée. Pourquoi ? Parce que elle rend inéquitable l'analyse du traitement. Nous avons d'un côté des privés, de l'autre côté une entreprise. En d'autre terme, si une personne qui a une société individuelle ne pourrait pas faire une requête dans ce sens, alors que si une personne transforme sa société en SARL, elle pourrait le faire ! Donc, nous voyons qu'il y a une inégalité de traitement, j'aimerais vraiment que nous analysions bien la situation. Le texte qui vous a été proposé prévoit justement des directives bien claires par rapport aux personnes qui pourraient être impliquées dans une telle procédure, et le terme privé regroupe à la fois des personnes physiques et des personnes morales, mais sur une égalité de traitement. La modification ne me gêne pas, mais il faut savoir qu'elle n'est pas justifiée, mais elle rend une inégalité de traitement entre une société simple et une société de personnes morales SARL ou SA. C'est un détail qui n'a pas grande importance, mais si vous souhaitez réellement modifier la chose, on veut bien suivre la commission ad hoc, mais pour le Conseil Municipal, il paraît important de préserver le texte tel qu'il vous a été soumis. Pour le surplus, je vous propose d'intervenir au point de détail puisqu'aucune remarque particulière n'a été formulée lors de l'entrée en matière.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur ce règlement, puis ensuite au vote. Ce que je vous propose de faire, c'est de prendre article par article et de s'arrêter plus particulièrement sur l'article numéro 3.



La procédure suivante sera appliquée, nous voterons d'abord sur la proposition émanant du Conseil général pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue. Si nous nous retrouvons avec plusieurs propositions émanant du Conseil général, elles devront être éliminées par vote successif, avant d'être confrontées à la proposition du Conseil municipal.

Article 1 inchangé.
Article 2 inchangé.

Nous arrivons sur l'article 3 avec une proposition de la commission ad hoc. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui Madame Baillif-Métraiiller.

Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiiller (GP)

Merci Monsieur le Président. Messieurs les Municipaux.

J'aimerais rebondir sur ce que Monsieur le Président vient de dire au sujet des entreprises professionnelles. Je pense que c'est faux ! Le terme d'entreprise professionnelle n'a aucune qualification juridique, c'est-à-dire qu'elle peut s'appliquer autant à des S.A., à une entreprise individuelle, qu'à une SARL. Donc le terme entreprise professionnelle ne crée absolument aucune inégalité de traitement !

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame-Baillif-Métraiiller. La parole est toujours au Conseil Général sur cet article. Oui Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité.

Si c'est le cas, je ne vois vraiment pas pourquoi on change le terme ! A nouveau, si cela intègre à la fois les personnes à titre individuel, nous pouvons tout à fait laisser le mot privé. Je crois que c'est bien spécifié dans quel cas on peut le faire, et ce n'est pas « Monsieur Dupont » qui peut s'expliquer sur cet article 3, mais bien des personnes impliquées ! Maintenant si vous souhaitez modifier le terme, cela ne me gêne pas. J'ose espérer que le Conseil d'Etat acceptera, et qu'il ne bloquera pas à nouveau trois ans la procédure par des modifications qui me semblent mineures, mais qui néanmoins pourraient avoir des conséquences.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Vous acceptez la proposition de la commission ad hoc ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Je me retourne vers mes collègues. Je reste persuadé que nous devrions rester dans le canevas qui nous a été proposé par le Canton. Mais si c'est la modification que vous souhaitez toutes et tous, je vous regarde, vous avez l'air d'être tout à fait unanimes quant à cette modification, donc, bien évidemment que l'on accepte !

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Ok ! Merci Monsieur le Président. La Municipalité accepte la proposition de la Commission ad hoc. Est-ce qu'il y a des oppositions dans cette salle par rapport à



cette proposition ? Ce n'est pas le cas. L'article est donc accepté avec l'amendement proposé par la Commission ad hoc. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention sur les autres articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au débat final. La parole est au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote de ce règlement communal sur la vidéosurveillance tel que défini ce soir. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent les 2/3 des membres présents. Nous sommes 44 Conseillers généraux présents. La majorité des 2/3 s'élève donc à 30.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous refusez ce règlement communal sur la vidéosurveillance tel qu'amendé ce soir, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Ce règlement est donc ratifié à l'unanimité des membres présents.

Je vous propose de faire une pause de 5 minutes avant de poursuivre avec l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander gentiment de reprendre place. Nous passons au point

4. Développement du postulat (complément) de Mmes Anne-Laurence Franz et Carla Gex portant sur le Service de repas à domicile

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, ce postulat a été déposé une nouvelle fois en séance du 14 mars 2016 suite à la réponse donnée par la Municipalité jugée insatisfaisante par les postulantes. Nous allons procéder de la manière suivante : Madame Franz va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. Madame la Conseillère générale Franz, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,
En préambule à mon développement, je tiens à m'excuser pour les répétitions. L'exercice de ce soir aurait pu être évité si, lors du précédent Conseil, le complément de postulat, que nous avons développé suite à la réponse reçue pour notre postulat, avait été accepté. Ceci étant dit et avant de refaire le développement proprement dit, je vous précise certains points de notre postulat développé en septembre 2015 ainsi que de la réponse donnée en mars 2016. Lors de notre développement de postulat en septembre 2015, nous avons mis en avant, premièrement, les besoins sur Monthey, et, deuxièmement les prestations légales des CMS. Sur cette base et, aussi, suite à la réponse de 2012 à notre question écrite portant sur le même thème, nous avons proposé la livraison de 2 repas dont un froid, le jour précédant un congé ou un dimanche. En mars 2016, dans la réponse à notre postulat, il est dit que le Conseil Municipal a pris la décision, pour le 1er janvier 2017, en se fondant sur la nouvelle loi des soins de longue durée 2016-2020 et sur le calcul estimé, de livrer un repas chaud le dimanche et les jours fériés et d'augmenter de 0.50 ct le prix du repas sur tous les jours. La commune de



Monthey prenant à sa charge le 30 % des coûts de livraison, soit 6'000 francs. Ne pouvant accepter cette réponse, notre groupe était venu avec une contreproposition qui demandait, au Conseil Municipal, s'il était d'accord de faire une année test afin de connaître les coûts réels et détaillés de cette nouvelle prestation. Cela n'ayant pas été accepté, nous avons exposé notre complément de postulat qui n'a pas été admis et que je vous expose maintenant. Développement du complément de postulat suite à la réponse à notre postulat concernant le Service des repas à domicile. Le groupe Gauche Plurielle demande : que le Conseil Municipal analyse et étudie, sur une année test, les coûts précis pour la production et la livraison de repas à domicile le dimanche et les jours fériés. Le Conseil Municipal proposera, durant cette période, le prix du repas au prix actuel de 12 francs 50. Sur la base des coûts réels ressortis de l'étude, le Conseil Municipal présentera un mode de financement pour la livraison de repas à domicile le dimanche et les jours fériés. Selon l'estimation, cette année test devrait coûter à la Commune environ 12'000 francs pour la production des repas. A ce coût de production, il faudra ajouter environ 6'000 francs pour la livraison, 30% du montant total des frais de livraison. En cas d'acceptation de ce complément, il nous sera possible de connaître le coût effectif et, sur cette base, de déterminer si cela implique une prise en charge, totale ou partielle, par la Commune, ou une augmentation du prix du repas sur le dimanche et les jours fériés, ou une augmentation sur tous les repas. Alors voter oui sur ce complément, c'est simplement demander au Conseil Municipal une étude plus approfondie et détaillée pour permettre de répondre de façon adéquate aux besoins grandissant de la population montheysanne future ! Nous vivons tous plus longtemps ! Selon les projections démographiques, le Valais va connaître un fort taux de vieillissement de la population d'ici à 2040. C'est donc maintenant que nous devons mettre en place les structures afin d'anticiper ces changements démographiques de demain. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, chers collègues.

Le dépôt de postulat est un des outils importants pour le fonctionnement de notre Conseil Général. Cependant notre groupe est étonné de la manière dont on nous présente ce postulat « dit complémentaire » ce soir. En effet ce n'est pas sur le fond mais bien sur la forme que ce postulat « bis » nous amène à plusieurs remarques : le contenu de celui-ci n'est absolument pas remis en cause et notre groupe l'a soutenu de manière unanime lors de son 1er développement. Selon le règlement du Conseil Général, en cas d'acceptation par le Conseil Général, le postulat oblige le Conseil Municipal à étudier et déposer un rapport avec ses conclusions dans un délai de 12 mois. Cette procédure a été respectée et la réponse apportée par le Conseil Municipal était de surcroît positive pour une majeure partie des objets proposés par les postulants. Il n'est pas de la compétence du Conseil Général de décider ou non du bien-fondé de la prise de position ainsi que du rapport émis par le Conseil Municipal. Pour ces différentes



raisons et afin que cette pratique ne devienne pas une règle, le groupe PLR refusera ce postulat « bis ». Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. La parole est toujours au Conseil Général. Oui Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)

Le groupe DC, dans sa grande majorité était satisfait de la réponse donnée par le Conseil Municipal au premier postulat. L'idée est très bonne et sa réalisation, telle que proposée, nous paraissait raisonnable. L'augmentation du prix des repas pour les bénéficiaires nous semblait mesurée. L'amélioration de l'offre a un coût et ce dernier ne peut être assumé uniquement par le ménage communal. Partant de cela, nous nous opposons à ce postulat.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers amis, chers collègues.

J'aborde totalement dans le sens de l'intervention de Messieurs Nicolas Défago et Johann Woeffray. Je le dis franchement, j'ai beaucoup de respect et de sympathie pour Madame Anne-Laurence Franz, mais je suis vraiment désolé si je vais paraître désagréable, mais je trouve quand même que la démarche de ce soir est un petit peu indigeste, je m'explique ! J'ai écouté très attentivement les propos de Madame Franz, son exposé tout comme les chiffres affichés au tableau et j'aimerais apporter quelques compléments d'information par rapport à ce que je dis là.

Je vais rappeler certains faits. Le 21 septembre 2015, notre estimée collègue Anne-Laurence Franz, ici présente, développait son postulat, au nom du groupe Gauche Plurielle, sur le Service des repas à domicile, et ce postulat a été accepté à l'unanimité des membres du Conseil Général. Au même titre que la Gauche plurielle à qui revient le mérite de cette excellente initiative, la totalité du législatif montheysan est donc aussi dépositaire de cette volonté des repas à domicile, pour personnes qui en font la demande, y compris les dimanches et les jours fériés. En ce qui me concerne, j'estime aussi, au même titre que Messieurs Woeffray et Défago que lors de la séance du 14 mars 2016, le Conseil municipal a répondu favorablement à ce postulat, et je suis entièrement satisfait de cette réponse, car j'estime qu'il s'agit là d'un progrès social important dans notre politique communale. Ce soir, je voterai aussi non à ce complément de postulat, et il s'agira pour ma part d'un non clair, simplement parce que j'estime qu'il faut être conséquent et cohérent avec soi-même. En clair, cela qui signifie que dans le cas présent, si nous sommes satisfaits de la réponse que le Conseil Municipal nous a donné le 14 mars 2016, ce qui est mon cas, j'estime qu'on ne peut pas cautionner l'attitude de certains élus qui veulent en remettre une couche, sous le seul prétexte que le prix du repas va augmenter, en passant de 12 francs 50 à 13 francs. Les arguments déjà apportés par la Municipalité lors de la dernière séance pour justifier cette augmentation de l'ordre de 50 centimes, et cela dès le 1er janvier 2017, ces arguments m'ont pleinement convaincu. J'estime que cette augmentation de 50



centimes est purement anecdotique. Il s'agit là d'une très faible augmentation, amplement supportable. Par exemple, pour quelqu'un qui recevrait un repas à domicile durant 30 jours consécutifs, cette augmentation est de l'ordre de 15 francs sur 30 jours, ce qui représente à mon sens un montant presque insignifiant et sans aucune conséquence sur le budget mensuel d'une personne, quel que soit son revenu. Je me permets aussi de vous rappeler, comme cela nous a été indiqué, que même avec un prix du repas fixé à 13 francs, il s'agit encore d'un tarif raisonnable, et bien moins élevé que ceux pratiqués dans certaines autres communes, notamment Martigny et Saint-Maurice, où les tarifs sont respectivement de 15 et de 16 francs. Et enfin, nous devons bien garder à l'esprit, le fait qu'en réalité, ce montant de 13 francs ne couvre déjà pas la totalité du coût de production et d'acheminement du repas chez les personnes bénéficiaires, comme cela a été relevé par le Président de la Municipalité lors de la dernière séance. Pour toutes ces raisons, je refuse catégoriquement ce complément de postulat, et j'espère que la majorité du Conseil Général en fera de même. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Madame Franz, nous prenons note de votre postulat. Nous sommes nous-mêmes un petit peu étonnés, parce que vous avez toujours l'opportunité d'intervenir dans le cadre du budget pour le cas échéant. Nous avons donné une réponse positive par rapport à votre premier postulat. Néanmoins je vois qu'il y a certaines tensions au sein du Conseil Général. Vous êtes autonome, je vous laisserai le soin de décider, mais je rappelle que vous pouvez toujours intervenir dans le cadre du budget au mois de décembre de cette année pour l'année 2017. Nous concernant, nous avons répondu favorablement au principe et je crois que c'est cela qui est important, c'est ce qui a été souligné par les divers intervenants, c'est cela qui est important pour l'ensemble de la collectivité monthaysanne.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Franz vous souhaitez prendre la parole.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Oui, je crois que j'ai été légèrement attaquée et je suis dans l'obligation de vous répondre ! Je vais vous répondre en prenant un point après l'autre. C'est à dire la réponse, la question du règlement du Conseil Général et je vais vous parler des chiffres et ça me semble plus intéressant que tous les commentaires que vous avez fait par rapport à un règlement ! Ce postulat concerne des personnes, il ne concerne pas simplement une chose ou un monument ou autre sur la ville de Monthey !

Concernant la réponse nous avons été contents, puisqu'enfin, nous avons obtenu des repas les dimanches et les jours fériés. Il faut savoir que le Conseil Municipal a été légèrement motivé par la planification des soins de longue durée 2016-2020 et le projet d'amélioration dans ce cadre-là. Deuxièmement, concernant le règlement



du Conseil Général et notre complément de postulat, il y a déjà eu un précédent en 2008 qui avait passé, et ce n'est pas non plus indiqué que cette démarche que nous venons de faire n'est pas autorisée. Concernant le complément et les chiffres, c'est clairement écrit, je ne comprends pas que pour les personnes qui aiment les chiffres dans cette salle que cela ne les choque pas ! En 2012, on parle de 45'000 francs, on parle pour la production des repas uniquement d'une perte de 20'000 francs, mais la production des repas coûte 47'000 francs, et ce soir les repas ne coûtent plus que 32'000 francs ! Pourquoi ? Inflation négative ? Vous pouvez voir que dans la réponse au postulat que vous avez tous reçue, que nous parlons que des dimanches et non des jours fériés. C'est pourquoi j'ai différencié le calcul, car si nous calculons avec les dimanches uniquement, nous arrivons à la somme de 19'500 francs. C'est ce qui est mentionné dans la réponse, environ 20'000 francs. Si nous calculons comme il est dit dans la réponse, que les repas seront livrés le dimanche et les jours fériés, nous avons une différence plus faible. Au lieu des 12'000 francs, nous avons 8'000 francs de manque. Cette réponse vous satisfait-elle ? Trouvez-vous normal de reporter ce calcul approximatif sur la livraison, sur ce service qui est une aide ? C'est là que se trouve la base et c'est la raison pour laquelle nous avons refait ce complément de postulat, ce n'est pas du tout parce que nous ne sommes pas contents de la réponse, bien au contraire. Je vous laisse le choix de décider si vous êtes toujours contre cette démarche, parce qu'elle s'oppose à un règlement ou parce qu'au contraire, elle pourrait apporter un plus aux personnes. Répondre oui à notre complément, c'est juste augmenter le budget de fonctionnement de l'année prochaine de 12'000 francs ou de 8'000 francs selon l'estimation. Je crois que nous ne prenons aucun risque, si ce n'est celui d'être juste dans le montant demandé pour les repas pour les années futures. Je vous remercie et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. La parole vous ayant été donnée en dernier, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous acceptez le postulat de Mesdames Anne-Laurence Franz et Carla Gex portant sur le Service des repas à domicile, tel que présenté ce soir, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez le postulat tel que présenté ce soir, je vous demande de vous lever. Merci.

Le postulat de Mesdames Anne-Laurence Franz et Carla Gex est refusé par 30 non et 13 oui.

Nous poursuivons avec le point

5. Développement du postulat de Mme Laude-Camille Chanton portant sur l'amélioration des conditions de dépouillement pour les élections communales, cantonales et fédérales

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 14 mars 2016. Nous allons procéder de la manière suivante : Madame Chanton va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seule la signataire aura encore le droit de prendre la parole.



Madame la Conseillère générale Chanton, j'ai le plaisir de vous passer la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues.
Lors du dernier Conseil Général, j'ai émis le souhait de déposer un postulat portant sur l'amélioration des conditions de dépouillement lors d'élections communales, cantonales ou fédérales. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président de la Municipalité que la ville de Monthey est régulièrement la dernière à communiquer ses résultats. Ce qui, pour l'image d'une ville qui se veut dynamique, innovante et prospère, est quelque peu regrettable. Mon propos n'est pas de critiquer la Municipalité dans ses habitudes de fonctionnement, mais de vous demander de résoudre ce problème de façon concrète et efficace. Il me semble que d'autres cités valaisannes ont adopté un dépouillement « anticipé » avec les votes par correspondance le samedi matin. Toutefois, il se peut que l'organisation du bureau électoral ne corresponde plus aux réalités des élections (multiplicité des listes, apparentements, nombre d'électeurs en augmentation, ...). Dès lors, je demande à la Municipalité de revoir l'organisation du dépouillement en dotant les différents bureaux de moyens humains, administratifs, financiers et informatiques adéquats. Si d'autres agglomérations de notre canton sont en mesure de délivrer les résultats dans un délai correct, Monthey devrait y parvenir aussi. Je sais, Monsieur le Président, votre souci de promouvoir et défendre l'image de notre ville au niveau cantonal et régional et à mon humble avis, résoudre cette question du dépouillement devrait en faire partie. Je vous remercie par avance de l'attention et de l'intérêt que vous porterez à mon postulat.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Chanton. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Je me tourne donc du côté de la Municipalité ? Oui Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Président. Madame Chanton nous prenons note de vos remarques. Votre analyse est me semble-t-il assez correcte, puisque nous avons eu à deux ou trois reprises, un certain retard par rapport à nos collègues des autres communes, je dirais que nous souhaitons rester dans la légalité peut être que certaines communes ferment les yeux et avancent leur dépouillement.

En toute légalité, si nous avons des moyens pour améliorer notre efficacité, nous irons dans votre sens et nous trouverons des solutions pour améliorer. Mais je tiens réellement à rester dans la légalité, pour moi il n'est pas important que l'on soit une demi-heure avant ou après les autres, cela m'est égal, pourvu que nous n'ayons pas de risque de recours contre notre manière de procéder. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général

Merci Monsieur le Président. Je clos la discussion générale pour passer au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez la proposition de Madame Laude-Camille Chanton portant sur l'amélioration des conditions de



dépouillement lors des élections communales, cantonales et fédérales je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions. Oui 2.

Le postulat de Mme Laude-Camille Chanton est accepté avec 0 opposition, 2 abstentions et 41 oui.

Nous passons au point

6. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création de places de parc fermées pour les vélos

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre à ce postulat déposé en séance du Conseil Général du 16 mars 2015 et développé en date du 15 juin 2015 et qui avait été accepté à l'unanimité. La parole à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues.

Monsieur Oberholzer, votre postulat, le postulat de la Gauche Plurielle porte sur la création de places de parc à vélos fermées en ville de Monthey. Dans les arguments que vous avez évoqués, vous avez cité celui de la problématique des vols de vélos. Vous avez cité, l'absence de parcs fermés en gare, et comme quoi c'était assez souvent rédhibitoire pour certains usagers, le souci des abris contre les intempéries. Vous posiez également la question de savoir si Chablais Agglo entrerait en discussion dans ce contexte-là, et finalement vous avez évoqué un thème qui n'est pas dénué de sens et qui à mon avis est totalement lié, Monthey n'est-elle pas une cité de l'énergie ? In fine vous posiez deux questions. La première : est-ce que le Conseil Municipal est prêt à s'engager dans la réalisation d'un test grandeur nature, comme ça été fait à Sion ?

Et deuxième question : est-ce qu'une analyse peut être faite et présentée au Conseil Général à la fin de la période de ce test, pour le développement d'un système de parcage à l'échelle de la ville, et en vue de futurs Parc & Rail.

Je vais vous répondre de manière assez synthétique, nous avons eu l'occasion d'en discuter déjà préalablement. Je vais vous donner en premier lieu, la situation au niveau Suisse. Comme vous le voyez sur le slide, les vélostations c'est encore quelque chose qui n'est pas très latin. Actuellement, il y a peu d'agglomération en Suisse romande qui ont adhéré, si ce n'est des grandes villes de l'arc alémanique. Il y a actuellement 33 localités qui ont embrayé un tel projet, dont uniquement 7 en Suisse romande. Il n'y a aucune installation de ce type ni en Valais, ni au Tessin. Telle est la situation actuelle.

Ces installations sont aménagées en général à l'intérieur ou à proximité des gares, qui desservent des grandes lignes ferroviaires très fréquentées, ce qui n'est actuellement pas le cas de la ville de Monthey ou également près des centres de grandes villes ou de grandes entreprises par exemple comme c'est le cas à Coppet. L'Office Fédéral des Routes (OFROU) justifie la réalisation de telles infrastructures, si les caractéristiques suivantes sont observées : d'une part, si de nombreux vélos sont stationnés de manière désordonnée, si le nombre de vols et de cas de vandalisme est très élevé, si les cyclistes ou certaines associations émettent un



besoin pour le stationnement sécurisé, si des installations existantes sont saturées où le seront dans un futur proche, si les vélos gênent ou bloquent des accès importants (gare, entreprise, centre-ville) et finalement si l'image de l'espace public est dégradée par rapport à une situation en matière de stationnement de vélos.

Sur le deuxième slide, vous pouvez voir un survol de la situation actuelle. Vous voyez que sur ces 6 ou 7 stations qui existent en Suisse romande, nous avons évidemment Lausanne avec ce réaménagement de la place de la Gare qui vient d'être inaugurée. Vous voyez que ces 96 places, forment une seule vélostation. Vous voyez qu'avec un périmètre comparable, la ville la plus proche de nous est Vevey avec environ 19'000 habitants qui possèdent une vélostation pour 130 vélos. Je dirai que Coppet est une exception pour un village de 3'000 habitants, mais vous savez qu'il y a de nombreux pendulaires avec des entreprises internationales et beaucoup de gens qui voyagent en train et qui pendulent de très loin. Nous constatons que les villes de grandeur similaires à Monthey, ont opté pour une seule vélostation de l'ordre de 100 à 130 places.

Pour définir le terme de vélostation, il faut remplir certains critères, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut se situer à proximité d'un générateur de trafic, nous pouvons le comprendre, c'est un maillon de mobilité, nous sortons d'un train pour prendre un vélo, nous sortons d'une voiture pour prendre un vélo, nous sortons d'un bus urbain pour prendre un vélo. Il faut offrir des locaux qui peuvent être verrouillés, clairs et contrôlables. Il faut garantir une bonne protection contre le vol, les intempéries, ainsi que contre les déprédations.

Finalement nous ne venons pas de nulle part, voici la situation actuelle de la ville de Monthey : nous possédons 16 couverts à vélos existants, 4 ou 5 sont actuellement en projet, ce ne sont pas des vélostations, mais ce sont des couverts et des abris à vélos, comme nous les avons probablement connus lorsque nous étions tous en scolarité, puisque le centre scolaire du Reposieux en a toujours compté. Ce sont des abris à vélos classiques et lorsque le collège a été assaini, il y a 6 ou 7 ans, cette partie a aussi bénéficié d'une extension lors de sa dernière réfection. Le collège de la Gare et le Mabillon III sont également équipés de ces mêmes standards. Par contre, certains établissements scolaires, comme par exemple les Pavillons, n'ont actuellement aucun aménagement pour le parage des vélos. Par contre, nos deux gares CFF et AOMC ont bénéficiés de certains aménagements au moment de leurs réalisations dans la mise en place initiale. Il est évident que ces aménagements devraient être réadaptés aux nouvelles demandes, ainsi qu'aux projets d'aménagement du territoire qui sont en cours d'études, nous en avons souvent parlé ici lors du Conseil Général, certains aménagements vont être porté au budget ordinaire 2017 de mon Service, par exemple la couverture de places de vélos à la gare AOMC, comme nous l'ont suggéré d'entreprendre plusieurs citoyens de la ville durant ces dernières années.

Pour les projets à court terme, une vélo station, comme vous pouvez le voir sur ce slide, c'est une philosophie assez nordique pour ceux qui ont la chance de voyager en Suède, en Norvège ou au Danemark. Aujourd'hui, les voitures ne sont plus dans les villes, et les habitants bénéficient de ce genre d'infrastructures. Ce sont des parkings couverts, parfois avec un service à la clientèle ou alors avec des contrôles d'accès. Ce sont des infrastructures qui sont foncièrement importantes, il faut avoir la place pour les construire, c'est très souvent en sous-sol et évidemment que cela a un coût. L'OFROU estime le coût entre 3'000 et 7'000 francs « la » place de vélo. Je vous laisse faire le calcul pour un parc de 100-130 places. Ce sont plusieurs centaines de milliers de francs qui seraient à engager. Pour revenir à ces projets à



court terme dans la ville de Monthey, vous savez que nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre les plans directeurs des espaces publics du centre-ville. Il y a bien évidemment eu des réflexions sur la mise à disposition de ces deux places qui sont réservées aux deux roues. Des aménagements « test » ont été réalisés, vous avez peut-être récemment remarqué qu'au sommet de l'avenue de la Gare, au niveau du marquage, il y a plusieurs zones qui sont réservées aux deux roues (vélos, motos, scooter) mais toujours est-il, qu'il est toujours plus agréable d'avoir des citoyens qui se déplacent en deux roues même si c'est une moto, plutôt qu'avec un véhicule qui prend plus de place. Il paraît à notre sens plus opportun aujourd'hui de lancer une étude un peu plus large qui porterait sur les attentes de tous les acteurs de la mobilité douce, je répète c'est une chaîne, ça va du train, cela peut être également un véhicule individuel, les bus urbains, les vélos, les motos, les piétons, c'est une chaîne de services afin que nous puissions admettre que les gens laissent leur voiture à leur domicile pour utiliser la mobilité douce pour se rendre au travail ou dans nos commerces. Nous avons une chance aujourd'hui c'est que les projets majeurs soient en réflexion, voire quasiment engagés, notamment le déplacement de la ligne AOMC, la création de cette probable halte au niveau de Gessimo, vous avez accepté ce plan directeur ici même l'année passée, et peut-être un réaménagement d'une ligne de mobilité douce sur ce qui sera l'ancien tracé de l'AOMC, entre la Gare actuelle et les villages de Collombey. Vous avez vu ce que la ville d'Aigle a fait du côté de Reitzel, c'est assez intéressant. Nous pourrions imaginer quelque chose de similaire assez rapidement du côté Monthey et Collombey. La commune de Monthey et par conséquent, le Conseil Général, avez accepté d'inscrire au budget 2016, un montant de l'ordre de 35'000 francs à titre de participation à l'aménagement d'une nouvelle place de parc couverte pour les vélos dans le cadre d'un projet conduit par les CFF actuellement sur la place de la gare, en vue d'une réorganisation et d'une uniformisation de ses "Bike & Rail", sur l'ensemble du territoire national. Enfin, et dans l'idée d'une promotion immédiate de la mobilité douce, notre Service s'emploie aussi à valoriser les aménagements existants et surtout à les maintenir dans le cadre des travaux en cours, de les améliorer et de les rénover.

Quatrièmement, l'implantation d'éventuelles vélostations et de zones de test, était l'une de vos questions Monsieur Oberholzer. Les pistes les plus intéressantes sont représentées par les points d'échange, les spécialistes appellent cela « multimodal » c'est la chaîne que je vous ai évoquée tout à l'heure comme notamment les gares, les grandes concentrations de personnes comme les centres commerciaux. Dans le cas particulier de notre ville de Monthey, cette mise en valeur devrait passer par le réaménagement de la place de la Gare, lequel est en projet et qui a été soumis, il y a 7 ou 8 ans aux Conseillers généraux, et qui a fait l'objet d'études menées, non seulement par la commune, mais également par les CFF et les TPC dans le cadre du déplacement de la ligne AOMC. Vu les projets en cours, l'intégration d'une étude pour une vélostation en gare de Monthey, dans le projet de déplacement de la ligne AOMC prend véritablement tout son sens. Selon l'OFROU, les coûts d'aménagement d'une vélostation oscillent entre 3'000 francs et 7'000 francs la place. Il s'agit d'un montant considérable et une recherche de partenariat financier se révèle nécessaire, voir indispensable. En ce sens, et à l'exemple d'autres communes, il pourrait être envisagé de coordonner la mise à disposition de vélos en libre-service, avec la gestion d'une vélostation qui serait complètement intégrée comme c'est le cas pour de nombreuses autres villes en Suisse romande et surtout en Suisse allemande.



La dernière ou l'avant-dernière question que vous posiez Monsieur Oberholzer, était la possibilité de financement par Chablais Agglo ou autres. Le projet d'agglomération de 3^{ème} génération du Chablais propose la réalisation d'une vélostation sur le site de la nouvelle gare CFF/AOMC de Monthey. En revanche, il n'est pas certain que les CFF, adhèrent et participent, puisqu'ils ont mis en place leur propre politique de mobilité, et actuellement, ils investissent dans toute la Suisse sur des stations plus traditionnelles, et notamment cela sera le cas prochainement à Monthey. Cependant, le fait d'inclure un tel aménagement dans un projet plus global devrait permettre certaines économies, y compris dans les discussions avec les CFF. La situation du "vélo en libre-service" n'est pas très heureuse. En effet, ce service ne rencontre pas le succès escompté, malheureusement il a pris de l'âge, il a des heures de vols, ces vélos sont vieillissants, ils sont lourds et il n'y a pas de vélo électrique. Il y a aujourd'hui d'autres possibilités plus attrayantes et les charges d'entretien actuelles ne sont pas acceptables, ni pour la commune de Monthey, ni pour la commune d'Aigle avec laquelle nous partageons le réseau. Nous avons dénoncé cette convention qui nous lie avec Publibike et nous sommes dans l'attente d'une réaction de leur part. Les contrats d'exploitation ont été résiliés pour la fin 2016. Force est d'admettre que le vélo en libre-service ne représente pas encore une priorité pour les usagers montheyens. Le maintien de cette offre devra passer par une analyse stricte des charges qu'elle pourrait apporter. Nous parlions tout à l'heure des écoles, aujourd'hui statistiquement, il y a moins d'enfants qui vont à l'école à vélo, ils y vont à pied ou à skateboard, il y a les lignes de bus qui n'existaient pas il y a une vingtaine d'années. Ce n'est pas dans les écoles où nous avons le plus de demande de ce genre.

En résumé, l'aménagement de vélo stations n'entre pas, a priori, dans les priorités d'aménagement de la ville de Monthey, il en fait toutefois partie au travers des grands projets de modification des axes ferroviaires en cours d'étude et même de concrétisation. En ce sens, il est nécessaire d'inclure toutes les charges et contraintes issues de la mobilité douce dans les projets de connexion ferroviaire et routier, en lien avec le développement de la ville. Je proposerais donc, à brève échéance, d'inclure l'étude d'une vélostation dans le réaménagement de la place de la gare de Monthey, lié au déplacement de la ligne AOMC, et de lancer dans le cadre du budget 2017, une étude de consolidation portant sur la mobilité douce et la mise en application des principes du plan directeur qui est notre fil rouge et finalement d'examiner une mise à niveau des offres de parcage vélos sur l'ensemble des sites scolaires. Voilà, Monsieur Oberholzer, j'espère que cette synthèse a répondu à vos attentes et nous sommes à disposition pour en discuter.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Oberholzer vous avez la parole.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Je remercie Monsieur le Municipal Cottet et son Service pour la réponse détaillée à ce postulat. J'étais, il est vrai branché sur cette création de parcs à vélos fermés en ville de Monthey et vous avez avec moult détails fourni un bon document sur les projets à court terme en mettant en évidence les coûts, le financement et les propositions pour l'avenir. Avec cette base solide, nous pouvons effectivement aller de l'avant. Merci Monsieur le Conseiller.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Nous passons maintenant au point

7. Réponse aux questions suivantes :

Et plus précisément, le point

7.1 Question de M. Alexandre Aviolat portant sur la caisse de pensions

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général

Question qui avait été déposée lors de la séance du Conseil Général du 14 mars 2016. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Même en l'absence de Monsieur Aviolat, il me paraît important de répondre à cette question, pour la simple et bonne raison que je vous avais dit que suite aux modifications intervenues en 2013, par rapport à notre caisse de pensions, j'allais revenir systématiquement chaque année, pour faire un bilan de l'évolution de la situation. Sachez que nous avons prochainement une séance avec le comité de la caisse de pensions pour finaliser les comptes, mais en primeur, je crois pouvoir dire vu que les comptes ont été audités, je vais pouvoir vous donner les résultats de la situation au 31 décembre 2015. Vous avez sur ce schéma la couverture de notre caisse de pensions, vous pouvez constater qu'elle a évolué favorablement, certes de moindre mesure entre 2014 et 2015, puisque nous avons passé de 62 % de couverture à 62,8 %. Je vous rappelle que nous avons un trend, établi par notre autorité de surveillance, qui prévoit au 31 décembre 2015, une couverture de 57 % au minimum. Vous voyez d'ores et déjà que nous sommes toujours en dessus du minimum qui nous a été fixé par l'autorité de surveillance, et que néanmoins cette évolution n'est pas aussi bonne que durant les années 2013-2014 et que nous devons être vigilant pour la suite. Si vous le permettez, je vais reprendre les questions telles qu'elles m'avaient été posées par Monsieur Aviolat et y répondre clairement. La première question : où en est le degré de couverture ? Différences avec la situation de 2013 ? J'y ai répondu je crois ! Le précédent tableau que l'on retrouve également sur ce deuxième tableau puisqu'on retrouve les années 2013 à 2015 précise clairement les degrés de couverture, je rappelle que pour 2013 nous avons un rendement de 59,9 % et que nous avons passé à 62,8 %. Pour rappel, par rapport aux mesures qui devaient être prises depuis 2011, nous avons passé de 52,3 % à 62,8 %.

Deuxième question : les hypothèses et conditions fixées pour rester en primauté des prestations ont-elles été respectées, notamment le rendement de 4 % et sinon quelles mesures ont déjà été mises en œuvre ? Par rapport aux rendements, vous voyez sur le troisième tableau qui définit clairement le rendement des dernières années. Vous voyez que 2013 a été excellente, puisque nous avons eu un rendement de 7,1 %. En 2014 nous avons été inférieur avec un rendement de 5,1%, et surtout comme vous pouvez le constater nous avons une grande baisse pour 2015. Vous avez certainement lu dans la presse que nous ne sommes pas la seule caisse de pensions à avoir eu une telle réduction de rendement, puisque nous



sommes arrivés à 1,6 %. Pour information la moyenne au niveau suisse était inférieure à 1 % de rendement en 2015, nous sommes donc en dessus de la moyenne suisse, mais néanmoins nous avons subi une grande baisse ! Pour répondre à la deuxième partie de la question, une grande baisse qui a incité le comité de la caisse à réagir et à prendre des mesures fixées pour le 1^{er} janvier 2018. Une analyse a été effectuée avec notre Conseil actuel, par rapport aux modifications apportées, aux mesures à prendre. Vous voyez aussi dans ce tableau que le rendement moyen des trois années a été de 5,1 %, donc supérieur au 3,85% que nous nous étions fixés dans notre projection sur une quarantaine d'années. Néanmoins, soyons réalistes, les prochaines années vont être quelque peu difficiles. Nous serons vraisemblablement plus proche de l'année 2015 que des deux années précédentes, et nous devons prendre des mesures. Je l'ai dit, le comité est en analyse et prévoit de modifier quelque peu la situation, comme le règlement ainsi que nos objectifs à partir du 1^{er} janvier 2018.

La commission paritaire formée de trois Conseillers municipaux et de trois employés ont été impliqués dans l'évolution de ces mesures. Nous avons une prochaine séance fin août début septembre, et ensuite dans le courant octobre, nous informerons l'ensemble des employés de la commune des éventuelles modifications à apporter.

Troisième question : quels effets sont enregistrés à ce jour par la variation de l'effectif depuis 2012 ? Les modifications portent principalement sur une augmentation liée à l'augmentation de l'effectif des employés de la police ainsi que par le contrat de partenariat que nous avons établi avec Collombey-Muraz. Nous avons néanmoins des rentrées supplémentaires, ainsi que des charges supplémentaires, il y a donc un certain équilibre que nous retrouvons que ce soit en 2012 par rapport à 2015.

Quatrième question : quel est l'intérêt technique et va-t-il être modifié prochainement ? Souvenez-vous que l'intérêt technique avait été modifié de 4,5 % à 3 %. En 2013, nous estimions que ce 3 % paraissait être adéquat par rapport à la situation, c'était le taux technique moyen au niveau suisse. Néanmoins, il y a une évolution dans l'ensemble des caisses, et dans le cadre de notre groupe de réflexion, nous sommes justement en train d'analyser et de voir si une réduction n'est pas nécessaire ! Il faut savoir que le taux technique de référence selon la Chambre Suisse des experts aux caisses de pensions a été abaissé à 2,75 %, et vraisemblablement, il sera encore abaissé durant les prochaines années. Nous sommes conscients de ces modifications, et comme bons nombres d'autres entités publiques, nous allons vraisemblablement modifier à nouveau ce taux technique, avec une modification globale de notre réflexion avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Cinquième et dernière question : la répartition des cotisations sont-elles identiques à ce qui avait été décidé en 2013 et si oui qu'envisage-t-on pour la suite ?

Actuellement la réponse est oui. Si cela n'avait pas été le cas, vous auriez été les premiers informés des éventuelles modifications de cotisations de l'employeur dans le cadre du budget. Nous sommes dans la même situation qu'en 2013. Néanmoins et à nouveau sans donner de chiffres, nous vous informons que le groupe de travail poursuit les réflexions durant les prochains mois, et nous informons que nous n'excluons pas la possibilité de modifier le taux de cotisation employeur et ceci dans le cadre de notre analyse globale, soit avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Je crois que je vous ai donné les chiffres essentiels par rapport à la situation au 31 décembre 2015. Je vous ai aussi rendu attentif que nous sommes



conscients que nous devons analyser l'évolution des rendements de notre caisse de pensions pour les prochaines années et à nous réadapter, contrairement à ce qui a été fait en 2013, aujourd'hui nous avons un peu plus de temps à notre disposition. Nous sommes en pleines réflexions, permettez-moi de ne pas rentrer dans les détails, pour la simple et bonne raison que ces réflexions ne sont pas finalisées, et surtout, je tiens à préciser que la priorité sera d'abord donnée aux employés qui sont les premiers touchés, et ensuite bien évidemment vous serez interpellés, notamment dans le cadre des budgets, si des modifications devraient être apportées ou demandées au niveau de la collectivité, de l'employeur, et par conséquent des finances de la commune. Voilà, Monsieur le Président, je crois avoir répondu aux questions de Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Je vous propose de passer à la réponse de la question

7.2 Question de M. Dominique Parvex portant sur le règlement des taxis

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Question qui avait été déposée lors de la séance du Conseil Général du 14 mars 2016. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Monsieur Parvex, en l'absence de Monsieur Rouiller, je me permets de lire la réponse qui a été transmise au Conseil Municipal par le biais d'un rapport datant du 11 avril 2016 ainsi qu'au Conseil Municipal du 18 avril dernier.

Le règlement communal sur le Service des taxis de la commune de Monthey a été homologué en séance du Conseil d'Etat le 9 juin 1964. En date 17 février 2011, un projet de nouveau règlement communal sur le Service des taxis a été transmis à l'Administration communale par le commissaire Philippe Bruchez, afin que le Conseil Municipal adopte le projet présenté et actionne la procédure d'homologation dudit document. Ce projet avait été réalisé en consultation avec les grandes villes valaisannes et sur la base de celui de la ville de Nyon, le dernier-né en Suisse romande à l'époque. Les sociétés de taxis de Monthey avaient pu se prononcer sur ce projet. Une commission ad hoc du Conseil Général avait été formée afin d'étudier le futur règlement communal des taxis. Cette dernière, dans un courrier du 23 août 2011, adressé au Conseil Municipal, avait estimé que sa forme et son contenu n'étaient pas corrects et qu'ils devaient être revus sur la base du règlement des taxis des communes d'Aigle et de Nyon. Il est précisé que cet avis de la commission ad hoc avait été pris sans consulter, ni le président du dicastère "Sécurité", ni le Service "Police municipale", qui auraient pu répondre à plusieurs questions mentionnées dans ce courrier. A ce jour, le règlement datant du 09 juin 1964 est donc toujours en vigueur. Il n'est pas en ligne sur le site Internet de la commune. Concernant la société UBER : Pour travailler sur le territoire de la commune de Monthey, la société UBER devrait faire les démarches pour obtenir soit une concession B pour un stationnement sur le domaine privé, soit une concession A pour un stationnement sur le domaine public auprès de l'administration communale. Aucune demande de leur part n'a été faite. Pour



information, en lien avec la société UBER, l'état de Genève est en procédure au tribunal fédéral. Un projet de loi a été soumis au Grand Conseil et pourrait entrer en vigueur en janvier 2017. L'état de Vaud est aussi en train d'étudier le cas UBER. Pour plus de détails concernant la société UBER, il est possible de consulter leur site internet (<http://www.chauffeur-uber.ch>.) Concernant le permis taxi : tout conducteur désirant effectuer des transports professionnels de personnes (9 places assises, conducteur compris) doit avoir le permis de conduire de la catégorie B 121 et obtenir la carte de chauffeur de taxi auprès du Service de police. Concernant la concession d'exploitation : toute société de taxi désirant travailler sur le territoire de la commune de Monthey doit y être domiciliée. Elle doit être propriétaire des voitures utilisées selon le règlement en vigueur et obtenir auprès de l'administration communale une concession B (stationnement sur le domaine privé) ou une concession A (stationnement sur le domaine public). Comment éviter les distorsions de prix des prestations entre chauffeurs qui conduisent de manière professionnelle et ceux qui le font à titre accessoire : Concernant les salaires, ceux-ci sont du ressort des sociétés, il n'est donc pas possible de répondre à cette question de notre point de vue. Concernant les tarifs des courses, les sociétés gèrent elles-mêmes les tarifs. En cas de désaccord entre sociétés, le Conseil communal pourrait édicter un tarif obligatoire et identique pour toutes les sociétés. Règlement commun des taxis : en son temps, l'Etat du Valais a souhaité établir un règlement sur les taxis pour l'ensemble du canton et idem pour l'Association Suisse des Transports Routiers (ASTAG) au niveau fédéral, mais à ce jour rien n'a été établi en ce sens. Un règlement intercommunal pourrait être envisagé. Pour l'heure, chaque commune a le sien, en raison de certaines particularités communales propres. Voilà le rapport de la Capitaine Mme Martinella-Grau.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Parvex, je vous passe la parole.

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Merci Monsieur le Président.

J'ai pris connaissance de ce document, il y a quelques heures. Je ne vais pas entrer dans les détails de la Société Uber, car je me rends compte qu'il y a déjà un problème de fond à résoudre sur le règlement lui-même. Par rapport à la globalité du règlement, je ressens une certaine frustration à l'alinéa 3, et je m'étonne de son contenu, car selon les règlements du Conseil Général, les commissions sont libres de mener leur travail comme bon leur semble. Ce qui m'étonne aussi c'est que la lettre du 23 août 2011 n'a toujours pas reçu de réponse de la Municipalité après bientôt 5 ans. Avec pour conséquence de garder actif un règlement âgé de 52 ans. Vu l'évolution de la Société, je trouve que ce n'est pas acceptable, et je demande à la Municipalité de répondre prochainement à la lettre du 23 août 2011, afin que la commission ad hoc puisse terminer son travail sur le nouveau règlement des taxis en vue de son homologation et de sa mise en ligne sur le site de la commune. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Parvex. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur Parvex, je lis le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2016, qui dit clairement que nous sommes d'accord avec la proposition du Chef du dicastère à savoir : de revoir le règlement communal sur les taxis et de présenter à nouveau, cette année encore, au Conseil Général, le projet de règlement communal sur les taxis élaboré en 2011. Ainsi, il charge Madame Martinella-Grau de soumettre à nouveau au Conseil Municipal, un projet de règlement sur les taxis. Je crois que nous allons répondre à votre demande. Nous allons revenir sur ce dossier laissé en stand-by depuis 2011, pour le finaliser et pour satisfaire l'ensemble des intervenants que ce soit au niveau du Conseil Municipal, du Conseil Général, voire du Canton puisque ce règlement devra être homologué.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour

8. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil Général. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Par ma prise de parole, je souhaite vous transmettre mon inquiétude ainsi que celles de plusieurs citoyens montheyens, à propos du parcage sauvage à Monthey et plus particulièrement dans les zones 20 et 30 km/h. A plusieurs reprises, j'ai pu constater de nombreuses inégalités de traitement envers les usagers de la route. Afin d'illustrer mon propos, permettez-moi de vous présenter trois cas concrets parmi la pléthore que j'ai pu identifier ces dernières semaines dans notre ville : lors de la Fête de la Diversité du 4 juin dernier, j'ai été heureux de découvrir les nombreuses cultures qui animent notre ville. Malheureusement, cela s'est fait après un périlleux slalom entre les voitures parkées illégalement le long de la Petite Ceinture, alors même que les parkings du Cotterg et du M-Central étaient sous-exploités. Lors des rares journées ensoleillées d'avril ayant permis la fréquentation des terrasses de la Place Centrale, les bus urbains ont, à plusieurs reprises, manqué la prise en charge de personnes sur l'arrêt du dit-lieu. La raison : des voitures étaient stationnées sur l'arrêt de bus. A plusieurs reprises, j'ai également constaté des contrôles ciblés contre le parcage sauvage de la part de notre Police Municipale. Mais quelle ne fût pas ma surprise de constater des inégalités de traitement entre citoyens : lors du contrôle, il n'est pas impossible de voir notre Police sanctionner certains véhicules, lorsque d'autres, à quelques mètres de là, sont exemptés d'amende sans raison apparente. Cela fait à présent une année que la Petite Ceinture est ouverte à la circulation. Je suis le premier à soutenir la prévention active, mais celle effectuée lors des 12 derniers mois n'a, apparemment, pas été complètement assimilée par les usagers de la route. Dès lors, est-il possible de répondre aux questions suivantes : le Conseil Général peut-il obtenir des



précisions quant à la stratégie et la priorité de verbalisation des usagers de la route ? La Police Municipale pratique-t-elle une verbalisation différente en fonction de la provenance de l'immatriculation du véhicule ? Comment la Municipalité peut-elle justifier une apparente diversité de traitement entre les différents usagers ? Je vous remercie pour vos réponses. Je profite d'avoir le micro pour enchaîner avec une deuxième question.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Allez-y !

Intervention de M. David Puipe (PLR)

A l'heure d'une utilisation responsable des ressources énergétiques, je souhaiterais questionner la Municipalité sur les véhicules utilisés par les différents Services de la ville. L'achat de véhicules à gaz ou électriques a-t-il déjà été considéré lors du renouvellement de ces derniers, lorsque l'utilisation s'avère principalement urbaine ? Si cela n'est pas le cas, la Municipalité compte-t-elle, grâce à notre nouvel acheteur, considérer cet axe lors des prochains achats de véhicules ? Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général

Merci Monsieur Puipe. La parole est au Conseil Général, Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues.
En date du 23 septembre 2013, j'avais développé un postulat du groupe Gauche-Plurielle, accepté par l'ensemble des membres de ce Conseil Général. Sans entrer dans le détail, il était prévu d'apporter des modifications sur les horaires d'ouverture et de fermeture à la réception, à l'Office de la population plus particulièrement. En ce jour, rien ne transpire bien au contraire, et la population montheysanne se trouve être prise en otage par l'Administration communale. Je le sais, il y a des priorités dans le ménage, mais on ne peut éternellement repousser aux calendres grecques cet investissement prévu. Monsieur le Président, est-il vraiment impossible, sans travaux effectués de mettre en place des heures d'ouverture plus conséquente à l'Office de la population dès septembre de cette année ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Madame Schütz.

Intervention de Mme Angélica Schütz (GP)

Je me fais le porte-parole des citoyens montheysans pour deux sujets. Le premier se discute chaque semaine avec véhémence. Il est donc facile de deviner qu'il s'agit du marché du mercredi ainsi que du trafic interrompu sur la route cantonale. Ce trafic présente un réel danger pour les piétons, surtout depuis que le marché s'est étendu sur la place Tübingen et dans les rues avoisinantes. Pourquoi ne serait-il



pas possible de fermer la place comme à l'époque ou comme à carnaval ? On pourrait imaginer cette solution uniquement pour les mois d'été. Ce qui concerne le parking sur la place du marché, il serait accessible depuis la rue des Granges. Les automobilistes qui voudraient traverser la ville de Monthey, le feraient par la petite ceinture. Il me semble que c'est peu d'effort demandé pour que le marché de Monthey continue d'exister et à attirer le monde venant l'extérieur et local. Ma deuxième demande m'est suggérée par les amis de la nature. Il s'agit des oiseaux de la plaine qui heurtent les grandes vitres du Pavillon des Mangettes. D'après les promeneurs, il y aurait une quantité non négligeable d'oiseaux morts sur la pelouse autour du bâtiment. Quelques autocollants sur les vitres les rendraient visibles pour les oiseaux. Des interventions comme la mienne aujourd'hui devraient plutôt être déposées dans la boîtes à idées que vous avez accepté d'instaurer en séance du Conseil Général du 14 mars 2016. Le nombre de répétitions des mêmes demandes permettrait de mesurer l'urgence et la pertinence de ces revendications. En espérant que la boîte à suggestions sera encore installée avant la fin de cette législature, je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Schütz. Monsieur Mani.

Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)

Puisque tout le monde va avec deux questions, je vais aussi avec deux questions. Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, estimés collègues. Ma première question concerne les TSHM. Savez-vous tous ce que c'est ? C'est le travail des travailleurs sociaux hors les murs. Est-ce que dans leurs mandats, il est prévu d'approcher le week-end et en soirée les jeunes désœuvrés qui font du bruit tard le soir et abandonnent leurs déchets dans des endroits comme le Château et le parc attenant à la Maison du sel, ainsi qu'au parc du Cinquantoux, au jardin de la salle des protestants en Biolle et à la cour du M-Central pour ne citer que quelques exemples des lieux « bouteillons » montheyens.

Ma deuxième question concerne les futures barrières des parkings du Cotterg et du Château-Vieux. Pour ce dernier parking, les installations sont prévues à une bonne centaine de mètres après être entré dans le tunnel d'accès. Comment les véhicules des particuliers louant des places et ceux de la police vont rentrer et sortir lors d'affluence (carnaval, 1^{er} août, etc.) sachant qu'il y aura, je pense un compteur pour éviter la surcharge du parking et que, une fois les places de parc toutes occupées, la colonne des voitures voulant stationner, risque de remonter jusqu'au rond-point.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Mani. La parole est toujours au Conseil Général. Monsieur Ribeiro.

Intervention de M. Antonio Ribeiro (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues.

Ma première question se porte sur la rue du Tonkin : Serait-il possible de prévoir un trottoir pour les usagers, car il y a beaucoup de piétons et de voitures qui y circulent chaque jour et cela devient une véritable autoroute. Je demanderais également l'ajout de quelques gendarmes supplémentaires.



Ma deuxième question concerne les passages à niveaux J'avais déjà soulevé cette question l'année dernière, j'avais demandé de prévoir un passage sous voie pour les piétons et les voitures. A quelle date avez-vous prévu de réaliser ce projet ? Je vous demanderai de répondre à ma question par écrit de façon à ce que je puisse faire suivre votre réponse aux personnes qui m'ont fait part de leur mécontentement. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Ribeiro. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues.
Il y a quelques années, dans le but de débloquer la situation de l'îlot Trollietta, le Conseil Général approuvait l'achat, par la commune, de la parcelle 743, propriété des familles Cardis et Giamboni. Vraisemblablement, cette parcelle fut ensuite mise à disposition du développeur contre une garantie hypothécaire à hauteur de 2'750'000 francs, afin que la commune puisse récupérer sa mise lors d'une revente ultérieure. Le complexe M-Central a été inauguré au début de la présente législature. De concert avec ses anciens représentants au Conseil Général et à la Commission de Gestion, le groupe de l'Entente sollicite de l'Administration communale des réponses claires aux questions suivantes :
A quelle date la commune a-t-elle revendu la parcelle no 743 ? Quel a été son prix de vente ? Cette somme a-t-elle été intégralement réglée en espèces ? Sinon, selon quels arrangements précis ? Cette somme a-t-elle été réglée en une ou plusieurs fois et à quelle(s) date(s) ? A quelle(s) date(s) ont été consignés dans les comptes communaux le ou les versements y relatifs ? Concernant l'autre parcelle communale cédée pour ce même projet Trollietta, soit l'ancienne Rue de la Verrerie, reliant l'avenue de la Gare à la Rue du Coppet, notre groupe sollicite de l'Administration communale les réponses aux mêmes cinq questions ci-dessus. Les renseignements sollicités, relevant d'une simple consultation de documents, nous remercions d'ores et déjà l'Administration communale de nous les faire parvenir par écrit sous 20 jours, directement à l'adresse de notre mouvement.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. La parole est toujours au Conseil Général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs.

Je vais essayer de répondre succinctement aux différentes interventions et questions qui ont été posées dans les divers.

Monsieur Puipe, je crois que vous avez raison et tout le monde a pu le constater il y a quelques parcs sauvages au centre-ville. Je vous rappelle que les travaux ne sont pas terminés. À titre d'information la fin des travaux principalement liés à la rue du Coppet est prévue pour la fin juin, ensuite réaménagement et finalisation du haut de l'avenue de la Gare et du haut de la rue du Crochetan fin juillet, je dirais que l'ensemble des travaux du centre-ville seront terminés fin juillet, sauf la



rue Robert, la rue du Commerce et le bas de l'avenue de la Gare qui seront terminés à mi-octobre 2016. Et là nous aurons définitivement terminé ! Jusque-là nous essayons de faire preuve de souplesse. Nous avons beaucoup de critiques, qui nous disent que nous mettons beaucoup trop d'amendes. La seule chose, que je ne peux pas accepter, c'est votre remarque qui dit qu'il y a une inégalité de traitement, que nous mettons les amendes à la tête du client, cette remarque est totalement inadmissible et inacceptable, je crois que nos agents de police fournissent un excellent travail, et nous ne pouvons pas porter de telles accusations devant un tel plénum, cela me paraît quelque peu déplacé et je le regrette fortement ! Pour le surplus attendons la fin des travaux, ensuite nous appliquerons clairement une information d'abord, qui rappellera aux gens que nous ne pouvons pas parquer n'importe où, et ensuite certaines sanctions, qui permettront de clarifier la situation. Concernant votre deuxième question, véhicules à gaz ou électriques. Sachez que notre Service IME a acquis un véhicule électrique, nous sommes donc dans cette réflexion, évidemment nous pesons toujours les intérêts et inconvénients par rapport à l'utilisation de ces véhicules. Nous favorisons de telles mobilité à gaz ou électrique, notamment dans le cadre de notre cité label d'énergie que nous devons renouveler périodiquement et c'est un souci pour nos Services techniques plus particulièrement lors d'achats de tels véhicules

Monsieur Oberholzer, je suis navré de ne pas pouvoir ouvrir plus rapidement l'Office de la population à l'ensemble des montheysannes et montheysans. Effectivement cela devait se faire rapidement ! Sachez que nous avons enfin trouvé un compromis quant à l'aménagement de notre rez-de-chaussée après de nombreuses discussions avec les architectes et les utilisateurs. Les travaux doivent débuter dans les jours qui viennent, il faudra attendre quelques mois jusqu'à la finalisation des travaux. Et c'est seulement à ce moment-là, que nous pourrons mettre en vigueur ce que nous avons présenté, c'est-à-dire une ouverture étendue, le lundi soir à la population montheysanne de notre Office de la population et ainsi nous aurons répondu favorablement à votre demande. Laissons le temps de finaliser ces travaux, je sais que ce n'est pas répondre correctement à ce que vous aviez demandé, néanmoins je crois que la population a vécu pendant de nombreuses années de cette manière, donc serrons les coudes, attendons ces quelques mois à venir et j'espère qu'en novembre ou décembre, nous pourrons donner une suite favorable à votre demande.

Madame Schütz. Concernant les marchés du mercredi, vous avez raison. C'est une analyse que nous sommes en train d'effectuer avec Monthey-Tourisme notamment avec Monsieur Fabien Girard. Nous analysons l'opportunité de fermer la place néanmoins lorsque l'ensemble des travaux seront terminés. Le Conseil Municipal avait décidé de ne pas faire une application de cette fermeture en 2016. La réflexion se porte sur l'année 2017, je pense qu'il y a de gros avantages, il faut savoir que passablement de personnes estiment que c'est préférable de laisser ouvert, donc c'est toujours une analyse subjective de cette problématique. Sachez que ce soit Monthey-Tourisme, que ce soit le Conseil Municipal, nous sommes conscients que nous pouvons améliorer la situation surtout avec le développement favorable que nous voyons lors des marchés du mercredi et, effectivement pouvoir le cas échéant fermer cette place. La décision sera réellement prise soit en automne, soit par le nouveau Conseil Municipal au mois de janvier-février de l'année prochaine pour une entrée en fonction au printemps car, je vous rejoins ce



serait peut-être sur un laps de temps de l'année, plus particulièrement durant les mois d'été que nous pourrions fermer la Place Centrale le mercredi matin pour notre marché.

Concernant les oiseaux qui heurtent les vitres du Pavillon des Mangettes. Je vais faire en sorte que cette boîte à idées soit rapidement mise en place à l'entrée de la commune. Cela peut être une structure qui pourra être intégrée à notre nouveau réaménagement de la réception du bâtiment administratif, car ce sont des questions intéressantes que nous devons toutes et tous se poser au sein d'une Municipalité, d'un Conseil Général ainsi que de la population. Nous nous devons d'y répondre. Ce sont des problématiques qui se posent également chez les privés, nous avons de plus en plus de bâtiments avec de grandes baies vitrées donc effectivement la protection de nos chers oiseaux passe par des aménagements. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, mais je prends acte. Cela me permet de rebondir et de dire que je m'engage à ce que la boîte à idées soit posée rapidement et je me retourne du côté de Monsieur Gay-des-Combes, pour qu'il me rappelle le cas échéant, si je devais avoir une perte de mémoire afin que nous installions cette fameuse boîte à idées à l'entrée de la commune.

Monsieur Mani, les travailleurs sociaux hors les murs (TSHM) effectuent un travail important sur la commune et sur l'ensemble des communes. Comme vous le savez c'est une structure qui est non seulement inter communale mais également inter cantonale en l'état actuel en tout cas, Cela risque d'évoluer, également avec le canton de Vaud, ils font un travail exceptionnel.

Je ne peux pas vous dire exactement s'ils interviennent le week-end end ou pas le cas échéant, Monsieur Borgeaud pourra compléter mes propos. Je crois que nous sommes tous conscients qu'il y a une problématique qui est récurrente et que nous retrouvons dans de nombreuses villes, ce n'est pas une raison pour baisser les bras, nous nous devons d'améliorer la situation au niveau des détritrus que nous retrouvons les samedis et les dimanches matin dans notre ville et, le moins que l'on puisse dire n'est pas acceptable. Nous nous devons d'améliorer la situation. Je ne sais pas si ce sont les TSHM qui peuvent le faire ou d'autres entités, mais néanmoins l'engagement de ces personnes au niveau de notre jeunesse est important. Nous allons effectivement regarder et je me retourne vers Monsieur Borgeaud et je lui laisserais le soin de compléter ma réponse.

Concernant les barrières des deux parkings souterrains. Différentes analyses ont été faites. Si j'ai bien compris, vous parliez de Château-Vieux ainsi que du rond-point. Justement, nous avons mis la barrière du Château Vieux à l'extrémité de la trémie ou du passage couvert de l'entrée de ce parking, pour la simple et bonne raison que s'il devait y avoir une file d'attente dans des cas particuliers (carnaval), et votre souci était que l'on ne puisse pas arriver assez rapidement au rond-point. Des analyses ont été faites afin que nous puissions avoir une certaine fluidité et une absence de conséquences sur le rond-point. Si nous avons mis les barrières plus en amont, la question se serait posée, mais là elle ne se posera pas dans la pratique. Vous avez certainement vu le passage qui permet d'accéder à des parcelles avoisinantes, à des privés. Cela permettra donc de ne pas intégrer les privés en amont de cette trémie dans ce dispositif. Néanmoins, il y a des bâtiments privés derrière le bâtiment communal qui sont touchés et là tout a été mis en place pour ces personnes, ces dernières auront un accès avec un badge privé pour accéder à leur parking privé. Nous avons déjà ce phénomène au niveau du parking



du M-Central où nous avons des privés qui rentrent par le parking public pour accéder à leur place de parc privée, cela a été réglé, et il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Monsieur Ribeiro. Concernant la rue du Tonkin. Si vous voulez une réponse écrite je vous la fournirais volontiers. Néanmoins, je peux répondre de manière directe et orale aujourd'hui. Effectivement, c'est une route qui est quelque peu dangereuse, et que nous devons améliorer. Sachez que la réflexion se fait au niveau de l'Agglo et du réaménagement de l'ensemble de la zone avec le réaménagement de l'emplacement de la gare AOMC près de la gare CFF. Tous ces réaménagements, donc y compris une piste cyclable doivent être intégrés dans cette réflexion.

Par rapport au passage sous-voies, les CFF sont très clairs, ils souhaitent un passage sous voie, une étude a été demandée, à la fois par les CFF et par la commune de Monthey pour un passage sous-voies de la mobilité douce au niveau de la Gare CFF. Sa réalisation devrait intervenir en 2019. Cela est à nouveau intégré dans l'ensemble des réflexions de ce développement important de la prochaine législature de la gare CFF et de ce OEB de transport public. A ce moment-là, nous aurons un passage sous-voies sécurisé. Concernant la mobilité douce, c'est effectivement un point important au niveau de la sécurité de la ville et vous avez raison de souligner. Les CFF nous ont confirmé qu'ils souhaitent cette réalisation pour 2019 au plus tard 2020 pour autant que les procédures le permettent.

Monsieur Raboud. Vous avez posé plusieurs questions concernant un dossier qui date de l'ancienne législature. Nous rechercherons dans nos archives pour vous faire plaisir afin de trouver les solutions, je pense qu'il faut avancer, c'est un dossier qui est largement terminé, je n'ai pas les réponses aujourd'hui à vos questions. Nous répondrons prochainement à vos questions concernant les ventes de ces différentes parcelles de ce fameux dossier que la Municipalité estime terminé et qui ne doit pas empêcher de réfléchir à des futurs dossiers très importants pour la ville de Monthey et pour son développement. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur Borgeaud, vous souhaitez compléter la réponse de Monsieur Coppey au sujet des TSHM.

Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration

Oui Monsieur le Président Mesdames, Messieurs, chers collègues.

J'aimerais juste apporter quelques explications à Monsieur Mani sur le travail des TSHM. Il faut savoir qu'ils travaillent sur la libre adhésion, lorsqu'ils s'approchent des jeunes, et que les jeunes ne veulent pas entrer en contact avec le TSHM, ce dernier n'a aucun moyen de le forcer à participer à cette discussion.

Ils ont réalisé un travail important au niveau du lieu « En Biolle » où ils ont réussi à entrer en contact avec les jeunes qui squattaient le lieu pour arriver à avoir une situation acceptée par la paroisse. Ils ont maintenant du matériel de nettoyage tels que balai, ramassoire etc. et une bonne partie des jeunes remettent en place la



zone « En Biolle ». Nous n'avons pas qu'une équipe de jeunes là-bas mais plusieurs, c'est donc un travail récurrent, qui revient systématiquement. Ils accompagnent également les jeunes qui ont des problèmes de formation (pas de place d'apprentissage), de petite délinquance (prison, instances juridiques) par contre, ils ne travaillent pas sur mandat. Si le jeune est d'accord de se faire accompagner par le TSHM, ce dernier l'accompagne, mais en cas de désaccord de la part du jeune, il n'y a pas de mandat. De plus, il n'y a aucun devoir du TSHM, de rendre des comptes à la police et au système judiciaire. Cela fonctionne sur la base d'une charte, cette dernière est déposée sur le site de THSM Chablais. A Monthey, nous collaborons avec deux personnes qui s'appellent Céline Auroi et Julien Félix et qui travaillent en partenariat, avec Jean-Jacques Homberger, qui lui travaille sur le canton de Vaud. Lorsque l'un ou l'autre sont en vacances, ces personnes font preuve de bonne collaboration entre elles. Au niveau de déprédations du centre-ville, nous avons actuellement une rencontre d'un groupe de professionnel de Monthey qui se nomme « Espace public et qualité de vie ». Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises avec les écoles, l'Association des parents d'élèves, les TSHM, la police, le Service jeunesse pour essayer de trouver des solutions pour le Vieux collège, le collège de l'Europe, le Parc du Crochetan, l'école de Choëx, l'école des Genêts, le Reposieux, les vestiaires des Verney, la promenade de la Vièze, l'école du Cinquantoux, la gare CFF, le Skate parc, le parc en Biolle, le Parc Cinquantoux, et le passage sous-voies Monthéolo. Nous avons établi des priorités, des problématiques que nous rencontrons dans ces lieux, que ce soit avec la police ou avec les écoles, puisqu'il y a beaucoup de déprédations autour des écoles et nous essayons de trouver des mesures légères pour éviter toutes ces déprédations. C'est un travail de longue haleine, mais si avez remarqué, depuis que nous avons des TSHM sur territoire chablaisien, nous avons moins de délinquance importante et violente. Le travail effectué par les TSHM n'est pas quantifiable, par contre ils ne travaillent pas la nuit. C'est une décision que nous avons pris au niveau du groupe de travail, sans cela, ils travailleraient avec des heures supplémentaires et ils ne seraient là que le week-end end et par conséquent ne pourraient pas travailler en semaine.

Voilà ce qui se passe au niveau de la Ville de Monthey, et je crois que nous allons vers un bon trend et comme l'a dit le Président, c'est une convention inter communale, qui est sujette à réflexion et actuellement nous sommes en pleine réflexion avec les nouveaux élus du Canton de Vaud pour voir si nous maintenons de cette manière de faire.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil général. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Monsieur le Président de la Municipalité, je tiens à vous rassurer sur un point, vous avez parlé de la fermeture de la Place Centrale le mercredi matin. Vous savez que je ne suis pas particulièrement partisan de cette mesure, nous avons eu des discussions assez tendues à ce sujet, car j'étais totalement contre jusqu'à maintenant. Il y a un proverbe qui dit que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, et je ne vous cacherai pas, Monsieur le Président de la Municipalité que mon opinion est en train d'évoluer sur la question. Je le dis aussi à l'attention de Monsieur Fabien Girard qui est un fervent partisan de la fermeture de la Place



Centrale le mercredi matin. Je mettrai simplement un bémol au bien-fondé de la fermeture de la Place Centrale le mercredi matin. Comme l'a très clairement relevé Monsieur Gilles Cottet en séance du Conseil Général, il y a environ 16'000 véhicules qui passent chaque jour sur la Place Centrale. Il faut savoir que la quasi-totalité des ouvriers et tous les artisans travaillent aussi le mercredi matin si ces gens passent par la Place Centrale, ce n'est pas pour se balader ou se montrer aux gens qui se trouvent sur la terrasse de la Taverne, mais bien parce qu'ils travaillent. Ça pose également un problème à ces travailleurs, ça serait bien qu'on en tienne compte. Je serais favorable vu que mon opinion évolue sur la question, que l'on ferme la Place Centrale, mais uniquement pendant les périodes de vacances scolaires, car lorsque nous savons qu'il y a 16'000 véhicules par jour qui passent par la Place Centrale et que l'on voit le chaos qu'il y a à l'entrée et à la sortie des classes, j'ai même pu observer ce phénomène lors des rares fois où j'ai eu congé le mercredi matin durant la saison d'hiver. C'est un chaos total, il y a un flux de véhicule absolument considérable et notamment vers le Nouveau Collège, vers le Vieux-Collège également, à l'entrée et à la sortie des classes. Avec tout le respect que je dois aux membres de la Municipalité, je vous dis que si nous fermons la Place Centrale lorsque les enfants vont à l'école le mercredi matin, je trouverai que ça serait irresponsable, que nous le fassions en période de vacances scolaire je suis d'accord mon opinion ayant évolué sur la question, mais quand les enfants vont à l'école, je ne suis pas favorable à cette mesure. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Puiippe.

Intervention de M. David Puiippe (PLR)

Monsieur Coppey, je comprends votre réaction face à ma question. Cependant, sachez que j'ai un profond respect pour le travail de notre police. J'admets qu'elle puisse avoir de nombreuses activités, parfois dans un délai très court. Raison pour laquelle, j'ai mentionné une diversité apparente dans mon intervention et non pas évidente. Ni avérée. Pour moi, la seule finalité serait de m'indiquer, si nous constatons ce genre de comportement vers qui on doit s'adresser, pour comprendre, si c'est un élément avéré ou pas ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Puiippe. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole au niveau du Conseil général ? Ce n'est pas le cas. Une dernière intervention de la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui très rapidement. Monsieur Calamo, je prends note de vos remarques. Effectivement, c'est quelque chose que nous allons analyser, nous n'allons pas fermer du jour au lendemain la Place Centrale sans une réflexion. C'est effectivement un report de trafic sur d'autres artères, qui doit être analysé. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, nous fermions tous les mercredis matin la Place Centrale, alors que la « Petite Ceinture », pardon, l'Avenue du Théâtre était en sens unique, il y avait déjà entre 11'000 et 12'000 véhicules par jour, cela a encore augmenté, mais votre remarque est judicieuse et cela fait partie de la



réflexion globale, je crois que tout le monde est pour dire que cela amènerait une plus-value, il faut faire attention que les conséquences ne soient pas plus importantes que les avantages pour une telle fermeture.

Monsieur Puipe, je reprends note de votre remarque. Il peut y avoir des disparités tout simplement parce qu'un agent est appelé soudainement pour une autre intervention, et du coup il termine la pose d'une amende sur un véhicule et qu'il ne poursuit pas pour d'autres véhicules. C'est juste pour dire que je ne peux pas accepter que l'on parle d'intentionnalité, si nous n'avons pas de preuve effective. Pour le surplus, si vous voyez une disparité, je pense qu'il est important de le souligner, personne n'est parfait, y compris nos structures administratives, il faut tout simplement vous adresser à la police pour les informer que vous avez constaté un manquement dans leurs interventions. Voilà, je crois avoir terminé, merci Monsieur le Président.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens encore à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupes, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est 22h33, la séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée et excellentes vacances estivales à tous !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Carla Gex-Udriot

Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

Rapport sur les comptes 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

1 Préambule

La Commission de gestion du Conseil Général de Monthey (COGEST) s'est réunie selon le tableau ci-dessous :

Membres	02.05.16	09.05.16	23.05.16
Christian Fracheboud, président	X	X	X
Sylvain Défago, rapporteur	X	Excusé	X
Sandrine Desponds	X	X	X
Fabienne Rime	X	X	X
Antonio Dias Ribeiro	-	-	-
David Puipe, suppléant	X	X	Excusé
Régine Zerweck, suppléante	X	X	X

Lors de la séance du 9 mai 2016, la commission a pu bénéficier de la présence de MM. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité et responsable de l'Administration Générale, Finances & Promotion; Gérald Gay-des-Combes, chef de service Finances et Gestion ; Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général. De plus, une dizaine de questions ont pu être posées par écrit aux différents services que nous remercions pour leur collaboration.

2 Chiffres clés

Les comptes 2015 présentent un résultat bénéficiaire de CHF 2.8 millions alors qu'un excédent de charges de CHF 2.2 millions avait été prévu au budget. Malgré une augmentation des dépenses liées au social, plusieurs facteurs expliquent cet écart important, soit notamment:

- des rentrées fiscales supérieures, notamment sur les personnes morales et en particulier celui de l'impôt sur le bénéfice (+1.6 millions)
- Redevances hydrauliques (+ 620'000)

Pour le surplus, la COGEST constate avec satisfaction que les services autofinancés bouclent l'exercice avec un résultat positif hormis le compte du parking, conséquence normale d'une période d'adaptation.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers) :

Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
14'682	9'412	11'465	10'438	12'919	12'793

Quant aux investissements, l'évolution suivante est constatée (en milliers) :

Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
13'381	21'798	18'324	15'916	17'686	9'206

La COGEST regrette que les investissements prévus n'aient pas été concrétisés de manière plus importante. Selon les explications reçues, il ne s'agit pas d'un problème lié à des contraintes d'ordre pratique telles qu'un manque en personnel ou d'incapacité financière pour investir à un tel niveau, mais plutôt à des procédures administratives (recours par exemple) ou des études qui prennent du temps. Néanmoins nous sommes d'avis que la planification des investissements peut être améliorée.

3 Indicateurs financiers

Avec une moyenne globale de 4.6 sur 5, les cinq ratios calculés selon l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes peuvent être qualifiés d'excellents. La COGEST note avec satisfaction le haut niveau d'amortissement effectué en 2015 et une marge d'autofinancement en progression. La dette par habitant a quant-à-elle baissé, cependant elle doit être mise en relation avec les investissements non réalisés.

Les fonds propres de la commune se situent à CHF 38.4 millions et devraient permettre d'absorber les importants investissements encore à venir.

4 Détails

Page 94, entreprises de trafic local, compte 651.318.13 « Transport public urbain » & compte 651.434.00 « Recettes ».

En résumé les chiffres des comptes et des statistiques 2014 et 2015 :

	Charges	Recettes	Passagers
2014	796'358.90	88'010.10	96'766
2015	1'074'087.15	80'152.60	147'130

La COGEST a constaté que les recettes avaient diminué malgré l'augmentation du nombre de voyageurs transportés de près de 52 %. Le service nous a donné les éléments suivants :

- Concernant les recettes, les bénéficiaires d'abonnement CFF, CarPostal ou TPC peuvent utiliser le bus urbain sur le territoire desservi (l'inverse est également possible). Cette communauté tarifaire est régie par une convention de prestations sur la gestion et la répartition des recettes qui stipule que la répartition des recettes par ligne est fondée sur le comptage du nombre de voyageurs et du nombre de voyageurs-kilomètres recensés chaque année. Les recettes qui en résultent sont réparties à part égale entre la commune de Monthey et celle de Collombey-Muraz.

- Le bus urbain est devenu plus attractif vu les améliorations de cadence et de desserte pour les bénéficiaires d'abonnements valables sur d'autres lignes régionales (CFF, TPC ou CarPostal). En ce sens, le calcul du nombre de voyageurs et du nombre de voyageurs-kilomètres recensés devrait être revu.
- La répartition des recettes à part égales entre les deux Communes n'est pas équitable. La Commune de Monthey offre une 2^{ième} ligne de transport et supporte, de ce fait, une charge nettement supérieure à Collombey-Muraz. La répartition des recettes devrait donc être revue sur la base du volume effectif de voyageurs transportés sur chaque ligne, ce qui serait possible grâce aux comptages effectués par CarPostal.
- Lors de la mise en place de la 2^{ième} ligne, l'adaptation de cette répartition n'a pas été effectuée par le service.

La COGEST prend donc note que la répartition des recettes entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz doit être revue et la convention de prestation doit être adaptée. Une séance entre les deux Communes a déjà été planifiée et nous demandons au service de tenir informée la COGEST sur les résultats obtenus, notamment de pouvoir appliquer cette répartition avec effet rétroactif pour 2015 et dès l'exercice 2016.

5 Divers

Dans son rapport du 2 juin 2015 traitant des comptes 2014 (page 1), la COGEST s'était engagée à organiser une séance concernant la piscine municipale ainsi que sur les comptes de la société Gessimo SA.

Piscine de Monthey

Deux séances ont été organisées et la COGEST a pu bénéficier des explications des représentants du comité de l'Association de la Piscine, soit MM. Charly Orlando (président) et Gilbert Mudry (responsable des finances) ainsi que de M. Jean-Marc Tornare, Conseiller Municipal en charge du dossier. Un dossier complet a été remis à chaque membre de la COGEST et diverses questions traitant notamment des coûts d'exploitation, de la politique de prix des billets d'entrée, du chauffage à distance, de l'organisation de l'Association ainsi que des perspectives futures ont pu être abordées. De manière satisfaisante, toutes les réponses ont été données à la COGEST et nous remercions les divers intervenants. S'agissant des tarifs, un des membres de la Commission, a relevé que depuis leur récente augmentation, ceux-ci sont élevés comparativement à d'autres établissements offrant les mêmes prestations. En relation avec le projet de rénovations de la piscine et sur la base d'un dossier complet du Conseil Municipal, les coûts de fonctionnement devront être analysés par la COGEST et le Conseil Général. Le projet doit être viable tant pour les familles montheyennes que pour l'ensemble du budget communal.

Gessimo SA

A l'instar de la piscine, la COGEST a organisé une séance spécifique le 18 janvier 2016 afin de traiter spécifiquement des comptes 2014 de la société Gessimo SA. Elle a pu bénéficier des explications de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité et municipal en charge du dossier. Les diverses réponses concernant le détail des comptes de Gessimo SA ont pu être données. D'autres points ont également été traités concernant l'organisation de la société Gessimo SA, notamment sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, la gestion du personnel, la promotion économique de notre cité ainsi que sur le mode de signature. Un ajustement concernant la présentation des comptes a été demandé afin que pour les prochains exercices la charge correspondant au mandat de

l'administrateur-délégué soit imputée sous un poste spécifique et non plus sous celui des salaires. A la demande de la Commission, la Municipalité s'est également engagée à ce que toute éventuelle contribution financière accordée à une manifestation soit accordée au nom de la Commune. Nous remercions également M. Coppey pour les réponses et les engagements donnés.

5 Conclusions

La Commission, à l'unanimité des membres présents, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'adopter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés ainsi que d'approuver les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Christian Fracheboud
Président

Sylvain Défago
rapporteur

Rapport

Concernant le

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Membres de la commission ad hoc

Présidente :	Mme Régine Zerweck (PDC)
Rapporteur :	Mme Nancy Multone (EPM)
Membres :	Mme Aurélie Dill (PLR), Mme Florence Baillif Métrailler (GP) M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC) M. Jean-Bernard Mani (PLR) M. Loïc Maret (PLR)

1. Introduction

La commission ad hoc s'est réunie en dates des 11 et 20 mai 2016 pour étudier le projet de règlement communal sur la vidéosurveillance, arrêté par le conseil municipal en séance du 15 février 2016.

2. Situation

Lors de sa première réunion en date du 11 mai dans les locaux de la Police communale, en présence de M. Guy Rouiller (conseiller communal), Mme Violaine Martinella-Grau (commandante), Messieurs Rimet et Nicoulaz (adjudants), M. Fabrice Thétaz (président du CG) , la commission ad hoc, en l'absence de Messieurs Pierre-Marie Lenweiler (PDC) et Loïc Maret (PLR), a étudié le règlement proposé.

Mme Violaine Martinella-Grau lui a présenté la situation comme suit :

- A ce jour, il n'existe aucune réglementation en matière de vidéosurveillance
- Aucun article y relatif ne figure dans le règlement de police
- Cette situation pourrait entraîner l'arrêt immédiat des caméras actuellement en fonction
- Cependant, la loi en la matière est scrupuleusement respectée, raison pour laquelle le Préposé tolère le maintien actuel de la vidéosurveillance, pour autant que les démarches reprennent et que la Commune se mette en règle dans les meilleurs délais

3. Explication

- Le 30 novembre 2009 le conseil municipal décide d'adopter un art. 42 bis nouveau à intégrer au règlement de police avec comme titre « Vidéo à des fins de surveillance ».
- Le 21 février 2011, le conseil général adopte cet article moyennant des modifications
- Le 27 avril 2011, une demande formelle d'homologation dudit article est déposée au Conseil d'Etat
- Le préavis du Préposé cantonal est négatif, il est demandé de revoir le règlement.

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

Que prévoit la loi ?

En vertu de la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008, la commune doit disposer d'une base légale suffisante pour satisfaire aux exigences de celle-ci (art. 28 et ss).

Quelle est la situation en Valais ?

Sierre est la seule ville valaisanne à disposer d'un règlement pour la vidéosurveillance. Son règlement est également le seul à avoir été adopté par le Conseil d'Etat, répondant aux exigences de la LIPDA.

Afin d'avancer dans le projet de règlement, de concert avec les grandes villes valaisannes, accord écrit du 1^{er} février 2016 a été donné aux villes de Monthey, Martigny et Sion de reprendre le règlement dans son intégralité.

Que dit le règlement ?

Le délai maximum de conservation des bandes est à 3 mois

L'accès aux images, est limité aux magistrats et policiers, sur plainte ou sur demande spécifique d'un juge, d'un procureur ou de la police cantonale.

La vision de la vidéosurveillance est considérée comme une aide au travail de la police en cas d'infractions et non en tant que piège au citoyen.

Les caméras sont placées dans les zones à risque, comme les parkings, gares, souterrains, etc.)

Toutes les caméras sont signalées et non dissimulées.

Et à Monthey ?

La ligne de conduite est similaire. Les 53 caméras actuelles sont signalées et visionnées que sur demande spécifique ou plainte. Seules les personnes désignées en interne peuvent enregistrer les images ou revenir en arrière. La conservation des enregistrements est de deux semaines maximum. Il ne manque que le règlement communal faisant office de base légale.

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

4. Discussion

Lors de cette première séance, il a été débattu de l'article 3 du projet de règlement. L'intitulé de cet article, soit « *Vidéosurveillance par des privés* » a soulevé des questions. S'agissant du domaine strictement privé non concerné par le projet, la cheffe de Police, le responsable du dicastère, et les représentants de la police ont certifié à la commission que lors d'un constat de violation sur le domaine public par des privés, la police intervenait immédiatement.

La commission a alors compris que l'art. 3 visait exclusivement la vidéosurveillance par des professionnels et a donc discuté de son intitulé. Elle a également demandé aux autorités présentes de lui fournir un contrat type tels que mentionné à l'art. 3 al. 2 du projet pour sa prochaine séance.

5. Proposition du règlement communal sur la vidéosurveillance

Vu la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008, notamment son art. 28, le conseil communal arrête en date du 15 février 2016 :

TEXTE EXISTANT ET PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE (REPRISE DU REGLEMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL D'ETAT)	PROPOSITION DE LA COMMISSION AD HOC (LES PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA COMMISSION SONT EN ROUGE)
Art. 1 BUT	Art. 1 BUT
La vidéosurveillance est autorisée. Elle ne remplace pas la présence policière. Elle est un moyen qui a pour but de prévenir, dissuader, identifier et dénoncer des infractions. Elle se fait en coordination avec la police cantonale.	Inchangé
Art. 2 Compétence	Art. 2 Compétence
1. Sur préavis de la police municipale, le conseil municipal décide de l'utilisation d'installations vidéo dans les lieux publics et accessibles de manière générale.	Inchangé

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

<p>2. Le conseil municipal détermine l'accès aux données, la durée de leur conservation et le réexamen régulier des conditions relatives à la protection des données avec l'autorité cantonale compétente. Pour chaque cas de vidéosurveillance, il détermine le but, le territoire surveillé, la durée et le mode surveillance.</p> <p>L'accès au lieu de stockage sécurisé des images est règlementé. Le nombre de personnes pouvant avoir accès aux données est de 6 agents (soit le Commandant, les membres de l'Etat-Major et le chef de la centrale).</p> <p>La durée d'enregistrement est limitée à 3 mois, excepté si les images doivent être sauvegardées à des fins d'enquête. Les enregistrements seront ensuite automatiquement effacés. Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infractions. Elles ne peuvent être traitées que pour atteindre le but fixé lors de l'installation de la vidéosurveillance.</p> <p>Des enregistrements vidéo, utilisés en mode passif, peuvent être transmis aux autorités compétentes dans le cadre d'une dénonciation selon les règles valables en matière de procédure pénale.</p> <p>L'accès aux renseignements des prises de vue est limité à la justice et à la police municipale. Il ne pourra se faire que :</p> <ul style="list-style-type: none">a) sur plainte déposée auprès de la police cantonale ;b) sur avis du juge ou du procureur ;c) sur demande de la police cantonale.	<p>Inchangé</p>
<p>3. Le conseil municipal tient une liste des installations de vidéosurveillance et informe les citoyennes et les citoyens de leurs droits. La liste des droits et des emplacements peut être consultée par le public sur le site « Internet » de la commune.</p>	<p>Inchangé</p>

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

<p>Art. 3 Vidéosurveillance par des privés</p>	<p>Art. 3 Vidéosurveillance sous-traitée à des entreprises professionnelles de surveillance</p>
<p>Dans des cas particuliers et de besoins avérés, la vidéosurveillance peut, à titre subsidiaire, être confiée à des privés assermentés. La protection des données selon l'art. 29 LIPDA doit être assurée.</p> <p>En cas d'externalisation, la protection des données doit être garantie par un contrat. Celui-ci doit être soumis au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour approbation.</p>	<p>Dans des cas particuliers et de besoins avérés, la vidéosurveillance peut, à titre subsidiaire, être confiée à des entreprises privées assermentées. La protection des données selon l'art. 29 LIPDA doit être assurée.</p> <p>En cas d'externalisation, la protection des données doit être garantie par un contrat. Celui-ci doit être soumis au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour approbation.</p>
<p>Art. 4 Proportionnalité</p>	<p>Art. 4 Proportionnalité</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une surveillance générale de l'espace public n'est pas admissible. 2. Une surveillance à l'aide de caméras vidéo n'est admissible que si elle est nécessaire et adaptée à la poursuite du but fixé et s'il n'existe aucun intérêt prépondérant et digne de protection lié aux personnes concernées. 3. Les caméras doivent être installées de manière à ce que le but énoncé à l'art. 1 puisse être atteint et de façon à réduire au maximum une éventuelle violation des droits fondamentaux des personnes concernées. 	<p style="text-align: center;">Inchangé</p>
<p>Art. 5 Signalisation</p>	<p>Art. 5 Signalisation</p>
<p>La vidéosurveillance doit être signalisée par l'autorité responsable sur le lieu qui fait l'objet de la surveillance à l'aide de panneaux indicateurs clairement visibles.</p>	<p style="text-align: center;">Inchangé</p>
<p>Art. 6 Transmission des enregistrements vidéo</p>	<p>Art. 6 Transmission des enregistrements vidéo</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Des enregistrements vidéo peuvent être transmis aux autorités compétentes dans le cadre d'une dénonciation. Demeurent réservées les règles valables en matière de procédure pénale. 2. Les données à caractère personnel concernant des tiers non impliqués doivent être rendues anonymes. 	<p style="text-align: center;">Inchangé</p>

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

Art. 7 Conservation et destruction	
<ol style="list-style-type: none">1. Les enregistrements vidéo ne peuvent être conservés que pendant la durée nécessaire à atteindre le but fixé, mais au maximum 3 mois. Par la suite ils doivent être détruits ou repiqués, dans la mesure où ils ne doivent pas être transmis conformément à l'art. 6, al.1.2. Il ne peut pas être confectionné de copie des enregistrements effectués.	Inchangé
Art. 8 Accès aux données et protection des données	Art. 8 Accès aux données et protection des données
<ol style="list-style-type: none">1. Le conseil municipal charge 6 collaborateurs de la police municipale d'exploiter, de conserver et de détruire des enregistrements vidéo. Seules les personnes suivantes auront accès aux enregistrements : le Commandant, les membres de l'Etat-major et le Chef de la centrale2. Il assure la sécurité des données et règle en particulier l'accès aux installations vidéo par un mot de passe.3. Les dispositions de la loi cantonale concernant la protection des données demeurent en outre réservées.	Inchangé
Art. 9 Entrée en vigueur	Art. 9 Entrée en vigueur
Le présent règlement entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat du canton du Valais.	Inchangé

6. Seconde séance de la commission ad hoc

Lors de sa seconde séance, la commission ad hoc, représentée par tous ses membres, à l'exception de M. Loïc Maret a finalisé son rapport.

S'agissant de la demande d'obtention d'un exemplaire d'un contrat type tel que mentionné à l'art. 3 al. 2 du projet, la cheffe de service a fait savoir à la commission qu'il n'existait à ce

Règlement communal sur la vidéosurveillance

Rapport de la commission ad hoc

Conseil Général – juin 2016

jour aucun modèle de ce type de contrat, dans la mesure où à l'heure actuelle la police ne sous-traite pas.

Selon information prise par la présidente de la commission ad hoc auprès de PROTECTAS, les entreprises privées de surveillance sont soumises, non seulement à la loi, mais à des recommandations professionnelles de la branche.

Cela étant, la commission maintient l'art. 3 avec ses amendements afin d'anticiper un éventuel besoin de sous-traitance.

7. Conclusion

Les amendements proposés aux articles du règlement ont été acceptés à l'unanimité des membres de la commission. La commission recommande donc l'acceptation du règlement communal sur la vidéosurveillance tel qu'amendé.

Président :



Mme Régine Zerweck (PDC)

Rapporteur :



Mme Nancy Multone (EPM)

Règlement communal sur la vidéosurveillance

La commune de Monthey

Vu la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008, notamment son art. 28;

arrête :

Article 1

But

La vidéosurveillance est autorisée. Elle ne remplace pas la présence policière. Elle est un moyen qui a pour but de prévenir, dissuader, identifier et dénoncer des infractions. Elle se fait en coordination avec la police cantonale.

Article 2

Compétence

1. Sur préavis de la police municipale, le conseil municipal décide de l'utilisation d'installations vidéo dans des lieux publics et accessibles de manière générale.
2. Le conseil municipal détermine l'accès aux données, la durée de leur conservation et le réexamen régulier des conditions relatives à la protection des données avec l'autorité cantonale compétente. Pour chaque cas de vidéosurveillance, il détermine le but; le territoire surveillé, la durée et le mode de surveillance.

L'accès au lieu de stockage sécurisé des images est règlementé. Le nombre de personnes pouvant avoir accès aux données est de 6 agents (soit le Commandant, les membres de l'Etat-Major et le chef de la centrale).

La durée d'enregistrement est limitée à 3 mois, excepté si les images doivent être sauvegardées à des fins d'enquête. Les enregistrements seront ensuite automatiquement effacés. Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infractions. Elles ne peuvent être traitées que pour atteindre le but fixé lors de l'installation de la vidéosurveillance.

Des enregistrements vidéo, utilisés en mode passif, peuvent être transmis aux autorités compétentes dans le cadre d'une dénonciation selon les règles valables en matière de procédure pénale.

L'accès aux renseignements des prises de vue est limité à la justice et à la police municipale. Il ne pourra se faire que :

- a) sur plainte déposée auprès de la police cantonale;
 - b) sur avis du juge ou du procureur;
 - c) sur demande de la police cantonale.
3. Le conseil municipal tient une liste des installations de vidéosurveillance et informe les citoyennes et les citoyens de leurs droits. La liste des droits et des emplacements peut être consultée par le public sur le site "Internet" de la commune.

Article 3

Vidéosurveillance sous-traitée à des entreprises professionnelles de surveillance

Dans des cas particuliers et de besoins avérés, la vidéosurveillance peut, à titre subsidiaire, être confiée à des entreprises privées assermentées. La protection des données selon l'art. 29 LIPDA doit être assurée.

En cas d'externalisation, la protection des données doit être garantie par un contrat. Celui-ci doit être soumis au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour approbation.

Article 4

Proportionnalité

1. Une surveillance générale de l'espace public n'est pas admissible.
2. Une surveillance à l'aide de caméras vidéo n'est admissible que si elle est nécessaire et adaptée à la poursuite du but fixé et s'il n'existe aucun intérêt prépondérant et digne de protection lié aux personnes concernées.
3. Les caméras doivent être installées de manière à ce que le but énoncé à l'art. 1 puisse être atteint et de façon à réduire au maximum une éventuelle violation des droits fondamentaux des personnes concernées.

Article 5

Signalisation

La vidéosurveillance doit être signalisée par l'autorité responsable sur le lieu qui fait l'objet de la surveillance à l'aide de panneaux indicateurs clairement visibles.

Article 6

Transmission des enregistrements vidéo

1. Des enregistrements vidéo peuvent être transmis aux autorités compétentes dans le cadre d'une dénonciation. Demeurent réservées les règles valables en matière de procédure pénale.
2. Les données à caractère personnel concernant des tiers non impliqués doivent être rendues anonymes.

Article 7

Conservation et destruction

1. Les enregistrements vidéo ne peuvent être conservés que pendant la durée nécessaire à atteindre le but fixé, mais au maximum 3 mois. Par la suite ils doivent être détruits ou repiqués, dans la mesure où ils ne doivent pas être transmis conformément à l'art. 6, al. 1.
2. Il ne peut pas être confectionné de copie des enregistrements effectués.

Article 8

Accès aux données et protection des données

1. Le conseil municipal charge 6 collaborateurs de la police municipale d'exploiter, de conserver et de détruire des enregistrements vidéo. Seules les personnes suivantes auront accès aux enregistrements : le Commandant, les membres de l'Etat-major et le Chef de la centrale.
2. Il assure la sécurité des données et règle en particulier l'accès aux installations vidéo par un mot de passe.
3. Les dispositions de la loi cantonale concernant la protection des données demeurent en outre réservées.

Article 9

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat du canton du Valais.

Ainsi, arrêté par le conseil municipal en séance du 15 février 2016

Le Président :

S. Coppey

Le Secrétaire :

J.-P. Posse

Ainsi, adopté par le conseil général en séance du 13 juin 2016

Le Président :

F. Thétaz

La Secrétaire :

C. Gex

Ainsi, homologué par le Conseil d'Etat du canton du Valais le

Le Président :

Le Chancelier :

P. Spoerri